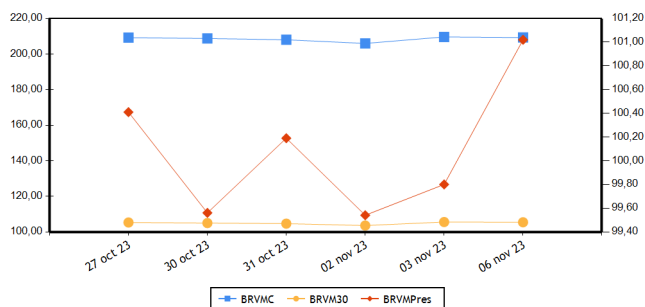


BRVM COMPOSITE	209,28
Variation Jour	-0,16 %
Variation annuelle	2,98 %

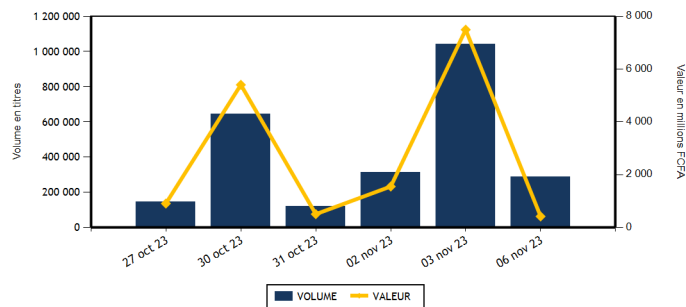
BRVM 30	105,40
Variation Jour	-0,12 %
Variation annuelle	5,40 %

BRVM PRESTIGE	101,02
Variation Jour	1,22 %
Variation annuelle	1,02 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 785 890 527 296	-0,16 %
Volume échangé (Actions & Droits)	283 165	-4,60 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	358 204 471	-16,14 %
Nombre de titres transigés	45	4,65 %
Nombre de titres en hausse	16	14,29 %
Nombre de titres en baisse	19	26,67 %
Nombre de titres inchangés	10	-28,57 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	595	7,21 %	-11,85 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	4 550	7,06 %	-21,35 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	630	6,78 %	-21,25 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 420	5,19 %	-11,25 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	825	4,43 %	-11,29 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	101,02	1,22 %	1,02 %	226 206	186 410 476	6,19
BRVM-PRINCIPAL	36	101,69	-0,82 %	1,69 %	56 959	171 793 995	13,47

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	101,16	-0,31 %	-2,94 %	16 824	38 784 520	34,65
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	508,03	-1,38 %	3,85 %	18 993	153 572 020	8,56
BRVM - FINANCES	15	85,63	1,13 %	13,40 %	234 358	124 832 121	6,61
BRVM - TRANSPORT	2	342,90	0,00 %	0,35 %	2 551	3 569 920	7,59
BRVM - AGRICULTURE	5	158,40	0,65 %	-44,14 %	6 490	30 631 085	8,44
BRVM - DISTRIBUTION	7	338,36	1,61 %	-5,63 %	3 639	6 598 310	11,70
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	857,55	-7,33 %	-26,84 %	310	216 495	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,32
Taux de rendement moyen du marché	8,50
Taux de rentabilité moyen du marché	9,82
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	131
Volume moyen annuel par séance	486 427,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 214 297 682,06

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 366 822 503 971	-0,12 %
Volume échangé	6 200	-99,17 %
Valeur transigée (FCFA)	58 370 600	-99,17 %
Nombre de titres transigés	5	-16,67 %
Nombre de titres en hausse	2	100,00 %
Nombre de titres en baisse	2	0,00 %
Nombre de titres inchangés	1	-66,67 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	4 710	-7,47 %	-12,86 %
BERNABE CI (BNBC)	1 430	-7,44 %	-28,50 %
SETAO CI (STAC)	695	-7,33 %	-26,84 %
SICABLE CI (CABC)	1 085	-7,26 %	-7,26 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 390	-6,40 %	-0,71 %

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	5,84
Ratio moyen de satisfaction	31,49
Ratio moyen de tendance	538,94
Ratio moyen de couverture	18,55
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	3,79
Nombre de SGI participantes	28

Définitions

Volume moyen annuel par séance
Valeur moyenne annuelle par séance
Ratio moyen de liquidité
Ratio moyen de satisfaction
Ratio moyen de tendance
Ratio moyen de couverture

= Volume annuel échangé / nombre de séances
= Valeur annuelle échangée / nombre de séances
= Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
= Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation
PER moyen du marché
Taux de rendement moyen
Taux de rentabilité moyen
Prime de risque du marché
= moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)
= moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
= moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
= moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
= (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
Fax : +225 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



MARCHE DES ACTIONS

Sect. Act. (*)	Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv. Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net Date	Rdt. Net	PER
----------------	---------	-------	-----------------	-----------------------------	----------------	-------------------------------------	-----------------	---------------------------------	--	----------	-----

COMPARTIMENT PRESTIGE

101,02 points  1,22 %

AGR	PALC	PALM CI	6 800	6 800	6 960	2,35 %	3 586	24 451 975	6 960	-32,98 %	1 213,63	19-juil.-23	17,44 %	2,58
AGR	SPHC	SAPH CI	2 400	2 400	2 390	-0,42 %	196	469 775	2 390	-52,15 %	294,30	29-sept.-23	12,31 %	3,66
DIS	TTLT	TOTAL CI	1 990	2 000	1 995	0,25 %	163	325 595	1 995	5,28 %	175,53	21-sept.-23	8,80 %	10,23
DIS	TTLS	TOTAL SN	2 400	2 450	2 450	2,08 %	1 516	3 647 750	2 450	-3,35 %	241,01	13-juil.-23	9,84 %	9,42
FIN	ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	18	18	18	0,00 %	209 992	3 779 856	18	-5,26 %	0,60	8-juin-23	3,36 %	1,42
FIN	SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	16 025	16 395	16 695	4,18 %	1 242	20 535 200	16 695	43,86 %	1 112,43	31-mai-23	6,66 %	6,96
IND	NTLC	NESTLE CI	7 890	7 890	7 900	0,13 %	597	4 438 070	7 900	-4,18 %	728,10	8-août-23	9,22 %	10,49
IND	SMBC	SMB CI	9 885	9 890	9 650	-2,38 %	372	3 657 950	9 650	41,91 %	720,00	31-août-23	7,46 %	7,98
SPU	ONTBF	ONATEL BF	2 195	2 200	2 225	1,37 %	1 288	2 859 675	2 225	-30,47 %	287,88	26-juin-23	12,94 %	6,76
SPU	SNTS	SONATEL SN	17 000	16 955	16 990	-0,06 %	7 254	122 244 630	16 990	11,78 %	1 500,00	30-mai-23	8,83 %	6,09
TOTAL			226 206 186 410 476											

COMPARTIMENT PRINCIPAL

101,69 points  -0,82 %

AGR	SCRC	SUCRIVOIRE	500	495	500	0,00 %	696	342 225	500	-45,95 %	40,50	20-août-21	8,10 %	
AGR	SICC	SICOR CI	5 090	4 710	4 710	-7,47 %	50	235 500	4 710	-12,86 %	1 919,00	25-sept.-00		23,70
AGR	SOGC	SOGB CI	2 800	2 800	2 780	-0,71 %	1 962	5 131 610	2 780	-50,97 %	558,00	17-juil.-23	20,07 %	3,84
AUT	STAC	SETAO CI	750	695	695	-7,33 %	310	216 495	695	-26,84 %	66,15	18-juil.-22	9,52 %	
DIS	ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 190	1 105	1 185	-0,42 %	240	282 050	1 185	-8,49 %	92,00	31-août-23	7,76 %	10,19
DIS	BNBC	BERNABE CI	1 545	1 430	1 430	-7,44 %	273	390 390	1 430	-28,50 %	150,00	24-juil.-23	10,49 %	5,24
DIS	CFAC	CFAO MOTORS CI	790	790	825	4,43 %	605	498 950	825	-11,29 %	27,45	15-sept.-23	3,33 %	27,04
DIS	PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	2 200	2 200	2 200	0,00 %	552	1 214 400	2 200	-31,14 %	224,10	13-sept.-23	10,19 %	6,18
DIS	SHEC	VIVO ENERGY CI	815	805	810	-0,61 %	290	239 175	810	8,00 %	29,00	28-oct.-22	3,58 %	13,60
FIN	BICC	BICI CI	6 900	6 950	6 900	0,00 %	1 040	7 176 900	6 900	0,73 %	401,40	31-juil.-23	5,82 %	9,28
FIN	BOAB	BANK OF AFRICA BN	6 500	6 500	6 500	0,00 %	631	4 056 600	6 500	9,24 %	627,00	25-mai-23	9,65 %	6,89
FIN	BOABF	BANK OF AFRICA BF	7 150	7 150	7 135	-0,21 %	257	1 770 940	7 135	37,21 %	577,00	5-mai-23	8,09 %	6,16
FIN	BOAC	BANK OF AFRICA CI	6 700	6 790	6 750	0,75 %	2 335	15 712 110	6 750	82,43 %	540,00	28-avr.-23	8,00 %	6,73
FIN	BOAM	BANK OF AFRICA ML	1 485	1 480	1 390	-6,40 %	6 043	8 463 490	1 390	-0,71 %	271,00	15-mai-19		10,34
FIN	BOAN	BANK OF AFRICA NG	4 250	4 280	4 550	7,06 %	6 883	29 323 200	4 550	-21,35 %	613,80	25-mai-23	13,49 %	5,84
FIN	BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	3 440	3 440	3 440	0,00 %	705	2 388 920	3 440	40,41 %	187,50	1-juin-23	5,45 %	5,30
FIN	CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	9 090	9 090	9 090	0,00 %	119	1 081 710	9 090	8,34 %	525,00	6-juil.-23	5,78 %	5,15
FIN	ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	6 935	6 935	6 995	0,87 %	2 175	14 975 410	6 995	41,46 %	549,00	30-mai-22	7,85 %	8,63
FIN	NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	6 010	6 100	6 260	4,16 %	155	958 300	6 260	4,77 %	363,60	7-juil.-23	5,81 %	4,78
FIN	ORGT	ORAGROUP TOGO	2 350	2 345	2 345	-0,21 %	40	93 800	2 345	-40,25 %	59,52	17-juil.-20	2,54 %	8,48
FIN	SAFC	SAFCA CI	950	900	900	-5,26 %	26	23 400	900	2,27 %	23,04	29-juil.-11		
FIN	SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	5 340	5 340	5 320	-0,37 %	2 715	14 492 285	5 320	16,03 %	495,00	11-août-23	9,30 %	6,64
IND	CABC	SICABLE CI	1 170	1 085	1 085	-7,26 %	321	348 535	1 085	-7,26 %	69,00	2-août-23	6,36 %	5,97
IND	FTSC	FILTISAC CI	1 350	1 420	1 420	5,19 %	11 477	16 096 125	1 420	-11,25 %	235,00	30-juil.-21	16,55 %	130,49
IND	NEIC	NEI-CEDA CI	590	590	630	6,78 %	955	569 150	630	-21,25 %	35,25	22-sept.-23	5,60 %	6,63
IND	SEMC	CROWN SIEM CI	600	590	595	-0,83 %	626	371 870	595	-12,50 %	14,40	28-déc.-21	2,42 %	6,29
IND	SIVC	AIR LIQUIDE CI	555	515	595	7,21 %	548	322 220	595	-11,85 %	63,00	29-sept.-17		12,90
IND	SLBC	SOLIBRA CI	89 800	89 690	90 000	0,22 %	60	5 382 510	90 000	8,11 %	4 050,00	12-août-22	4,50 %	121,70

IND	STBC	SITAB CI	6 100	6 100	6 000	-1,64 %	1 172	6 933 960	6 000	-12,41 %	551,00	27-juil.-23	9,18 %	9,37
IND	UNLC	UNILEVER CI	5 000	5 000	5 000	0,00 %	45	225 000	5 000	-28,83 %	1 233,00	9-juil.-12		
IND	UNXC	UNIWAX CI	650	655	650	0,00 %	651	439 130	650	-15,58 %	60,75	29-juil.-22	9,35 %	
SPU	CIEC	CIE CI	1 995	1 995	1 985	-0,50 %	9 142	17 666 715	1 985	-0,25 %	157,50	31-juil.-23	7,93 %	11,32
SPU	ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	10 740	10 500	10 400	-3,17 %	864	8 813 830	10 400	1,86 %	752,76	15-juin-23	7,24 %	10,21
SPU	SDCC	SODE CI	4 400	4 445	4 490	2,05 %	445	1 987 170	4 490	-17,84 %	450,00	15-sept.-23	10,02 %	8,41
TRP	SDSC	BOLLORE	1 400	1 355	1 400	0,00 %	2 551	3 569 920	1 400	0,36 %	130,00	23-juin-22	9,29 %	7,59
TRP	SVOC	MOVIS CI	2 395	SP	SP	0,00 %			2 395	0,00 %	270,00	5-juil.-99		
TOTAL							56 959	171 793 995						

TOTAL		
TOTAL - Marché des actions	283 165	358 204 471
Secteurs d'activités (*) : AGR = Agriculture, AUT = Autres Secteurs, DIS = Distribution, FIN = Finances, IND = Industrie, TRP = Transport, SPU = Services Publics		

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Période de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin

TOTAL												
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL - Marché des droits												
Légende: (d) Ex-dividende (V) Variation par rapport au cours de référence Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours) Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente : Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectoriel												

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume Valeur	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période Montant net	Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS D'ETAT										
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000		563,95	A 620,00	9-déc.-23	ACD
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		372,46	A 640,00	7-avr.-24	ACD
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		179,37	A 650,00	28-juil.-24	ACD
EOM.O2	Etat du Mali 6,50% 2017-2024	2 000	2 000	NC	2 000		71,04	A 130,00	20-avr.-24	AC
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025	4 000	4 000	NC	4 000		22,61	A 260,00	7-oct.-24	AC
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	8 000	8 000	NC	8 000		166,23	A 520,00	12-juil.-24	AC
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028	10 000	9 900	NC	9 900		397,81	A 650,00	27-mars-24	ACD
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027	10 000	10 000	NC	10 000		607,26	A 650,00	30-nov.-23	AC
EOM.O7	ETAT DU MALI 6,50% 2021-2031	10 000	10 000	NC	10 000		362,30	A 650,00	16-avr.-24	AC
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000		101,64	A 620,00	7-sept.-24	ACD
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000		573,04	A 630,00	9-déc.-23	ACD
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		64,20	S 307,50	29-mars-24	ACD
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000		66,29	S 317,50	29-mars-24	ACD
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000		280,76	S 615,00	14-févr.-24	ACD
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		287,61	S 630,00	14-févr.-24	ACD
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000		296,74	S 650,00	14-févr.-24	ACD
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6,30% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		284,79	S 317,59	25-nov.-23	ACD
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000		508,60	A 595,00	29-déc.-23	ACD
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20	10 000	9 500	NC	9 500		62,64	S 300,00	29-mars-24	ACD
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028	7 500	7 575	NC	7 575.01		31,30	S 243,75	20-sept.-24	ACD
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028	8 334	8 334	NC	8 334		176,65	S 270,86	9-janv.-24	ACD
TPBF.O12	TPBF 6,50% 2021-2031	10 000	10 000	NC	10 000		75,00	S 325,00	25-mars-24	ACD
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031	10 000	10 000	NC	10 000		217,26	S 325,00	6-janv.-24	ACD
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034	10 000	10 100	NC	10 100		114,23	S 315,00	1-mars-24	ACD
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2	10 000	10 000	NC	10 000		299,59	S 315,00	15-nov.-23	ACD
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000		194,02	S 300,00	10-janv.-24	ACD
TPBF.O4	TPBF 6,50% 2017-2027	10 000	9 995	NC	9 995		174,05	S 326,78	31-janv.-24	ACD
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000		230,87	S 325,00	29-déc.-23	ACD
TPBF.O6	TPBF 6,50% 2018-2025	10 000	10 500	NC	10 500		274,25	S 325,89	5-déc.-23	ACD
TPBF.O7	TPBF 6,50% 2018- 2025	10 000	10 000	NC	10 000		309,10	S 325,00	15-nov.-23	AC
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027	10 000	10 000	NC	10 000		327,67	S 327,67	6-nov.-23	ACD
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027	10 000	9 995	NC	9 995		51,50	S 325,00	8-avr.-24	ACD
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028	10 000	10 000	NC	10 000		129,64	A 650,00	25-août-24	AC
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000		375,68	A 550,00	1-mars-24	AC
TPBJ.O5	TPBJ 5,85 % 2022-2042	10 000	9 999	NC	9 999		399,59	A 585,00	1-mars-24	ACD
TPBJ.O6	TPBJ 5,75% 2022-2037	10 000	10 100	NC	10 100		158,67	A 575,00	28-juil.-24	ACD
TPBJ.O7	TPBJ 5,70% 2023-2030	10 000	10 001	NC	10 001		370,66	A 570,00	13-mars-24	AC
TPBJ.O8	TPBJ 6,20% 2023-2038	10 000	10 000	NC	10 000		403,17	A 620,00	13-mars-24	AC
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000		114,75	S 150,00	19-déc.-23	ACD
TPCI.O19	TPCI 5,99% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		288,04	A 599,00	14-mai-24	ACD
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000		347,54	A 600,00	8-avr.-24	ACD
TPCI.O22	TPCI 5,90% 2016 - 2026	10 000	9 700	NC	9 700		232,13	A 590,00	15-juin-24	ACD
TPCI.O23	TPCI 5,90% 2016-2026	10 000	9 650	NC	9 650		572,22	A 590,00	17-nov.-23	ACD
TPCI.O24	TPCI 6,25% 2017-2029	10 000	9 980	NC	9 980		63,18	S 312,50	31-mars-24	ACD
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	9 700	NC	9 700		21,13	S 297,50	24-avr.-24	ACD
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000		291,03	S 297,50	10-nov.-23	ACD
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025	10 000	10 250	NC	10 250		213,11	S 300,00	29-déc.-23	ACD
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000		157,38	A 600,00	2-août-24	ACD
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026	10 000	9 970	NC	9 970		59,02	A 600,00	19-avr.-24	ACD
TPCI.O30	TPCI 5,95% 2018-2025	5 000	5 000	NC	5 000		119,00	S 149,16	13-déc.-23	ACD
TPCI.O31	TPCI 5,75% 2019 - 2026	10 000	10 230	NC	10 230		218,37	A 575,00	20-juin-24	ACD
TPCI.O32	TPCI 2,23% 2019-2026	10 000		NC			84,69	A 223,00	20-juin-24	ACD
TPCI.O33	TPCI 5,75% 2019-2026	6 000	6 240	NC	6 240		217,75	A 345,00	20-mars-24	ACD
TPCI.O34	TPCI 6% 2019-2029	7 500	7 500	NC	7 500		284,02	A 450,00	20-mars-24	ACD
TPCI.O35	TPCI 5,75% 2019 -2026	10 000	10 250	NC	10 250		185,38	A 575,00	11-juil.-24	ACD
TPCI.O36	TPCI 5,75% 2019- 2026	10 000	10 000	NC	10 000		120,97	A 575,00	21-août-24	ACD
TPCI.O37	TPCI 5,80% 2019-2026	8 000	8 000	NC	8 000		428,41	A 464,00	4-déc.-23	ACD
TPCI.O38	TPCI 5,75% 2019-2026	8 000	8 000	NC	8 000		424,71	A 460,00	4-déc.-23	ACD
TPCI.O39	TPCI 5,75% 2019 - 2026	6 000	6 420	NC	6 420		18,85	A 345,00	17-oct.-24	ACD

TPCI.O40	TPCI 5,75% 2019-2026	8 000	7 840	NC	7 840			378,08	A	460,00	10-janv.-24	ACD
TPCI.O41	TPCI 5,80% 2020-2027	10 000	10 750	NC	10 750			397,76	A	580,00	29-févr.-24	ACD
TPCI.O42	TPCI 5,90% 2020-2030	10 000	10 000	NC	10 000			404,62	A	590,00	29-févr.-24	ACD
TPCI.O43	TPCI 5,90% 2020 - 2030	10 000	10 000	NC	10 000			317,57	A	590,00	23-avr.-24	ACD
TPCI.O44	TPCI 5,80% 2020 - 2027	10 000	9 620	NC	9 620			312,19	A	580,00	23-avr.-24	ACD
TPCI.O45	TPCI 5,80% 2020 -2027	8 000	8 000	NC	8 000			181,29	A	464,00	16-juin-24	ACD
TPCI.O46	TPCI 5,90% 2020 - 2030	8 750	8 925	NC	8 925			201,70	A	516,25	16-juin-24	ACD
TPCI.O47	TPCI 5,80% 2020 - 2027	8 000	8 200	NC	8 200			181,29	A	464,00	16-juin-24	ACD
TPCI.O48	TPCI 5,80% 2020- 2027	8 000	7 920	NC	7 920			126,78	A	464,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O49	TPCI 5,90% 2020- 2030	8 750	8 824	NC	8 824.38			141,05	A	516,25	29-juil.-24	ACD
TPCI.O50	TPCI 5,90% 2020-2030	8 750	8 750	NC	8 750			98,74	A	516,25	28-août-24	ACD
TPCI.O51	TPCI 5,80 % 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000			44,37	A	464,00	2-oct.-24	ACD
TPCI.O52	TPCI 5,90 % 2020 -2030	8 750	9 013	NC	9 012.50			49,37	A	516,25	2-oct.-24	ACD
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027	8 000	8 480	NC	8 480			11,41	A	464,00	28-oct.-24	ACD
TPCI.O54	TPCI 5,90% 2020-2030	8 750	8 750	NC	8 750			12,69	A	516,25	28-oct.-24	ACD
TPCI.O55	TPCI 5,80% 2020 -2027	10 000	10 500	NC	10 500			503,73	A	580,00	24-déc.-23	ACD
TPCI.O56	TPCI 5,90% 2020- 2030	10 000	10 800	NC	10 800			512,41	A	590,00	24-déc.-23	ACD
TPCI.O57	TPCI 5,80% 2020-2027	10 000	10 000	NC	10 000			557,75	A	580,00	20-nov.-23	ACD
TPCI.O58	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 150	NC	10 150			383,50	A	580,00	9-mars-24	ACD
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 350	NC	10 350			390,11	A	590,00	9-mars-24	ACD
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 000	NC	10 000			280,49	A	580,00	13-mai-24	ACD
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 050	NC	10 050			285,33	A	590,00	13-mai-24	ACD
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028	10 000	10 000	NC	10 000			204,43	A	580,00	30-juin-24	ACD
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031	10 000	10 000	NC	10 000			207,95	A	590,00	30-juin-24	ACD
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028	10 000	10 180	NC	10 180			129,95	A	580,00	16-août-24	ACD
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031	10 000	10 700	NC	10 700			59,64	A	590,00	30-sept.-24	ACD
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	9 950	NC	9 950			1,61	A	590,00	5-nov.-24	ACD
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036	10 000	10 400	10 000	10 000	3 950	38 712 200	525,34	A	590,00	16-déc.-23	ACD
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			449,37	A	590,00	1-févr.-24	ACD
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 000	10 000	10 000	215	2 150 000	359,77	A	575,00	22-mars-24	ACD
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 100	NC	10 100			300,07	A	575,00	29-avr.-24	ACD
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032	10 000	10 150	NC	10 150			222,30	A	565,00	15-juin-24	ACD
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	9 500	NC	9 500			154,37	A	565,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			157,10	A	575,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042	10 000	10 000	NC	10 000			154,37	A	565,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			46,31	A	565,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			47,13	A	575,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			157,21	T	166,25	11-nov.-23	ACD
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	9 700	NC	9 700			507,73	A	565,00	13-déc.-23	ACD
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030	10 000	9 992	NC	9 992			395,41	A	575,00	28-févr.-24	ACD
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			283,61	A	600,00	17-mai-24	ACD
TPNE.O1	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000			396,04	A	650,00	28-mars-24	ACD
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			172,27	A	650,00	1-août-24	ACD
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027	8 000	7 960	NC	7 960			139,23	A	520,00	31-juil.-24	ACD
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2	10 000	10 000	NC	10 000			127,38	A	630,00	24-août-24	ACD
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034	10 000	10 550	NC	10 550			262,13	A	615,00	3-juin-24	ACD
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034	10 000	10 000	NC	10 000			550,97	A	615,00	14-déc.-23	ACD
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			583,56	A	600,00	16-nov.-23	ACD
TOTAL						4 165	40 862 200					

OBLIGATIONS REGIONALES

BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	5 000	5 000	NC	5 000			119,17	A	305,00	16-juin-24	ACD
BIDC.O5	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026	10 000	9 990	10 000	10 000	70	700 000	203,48	S	320,00	12-janv.-24	ACD
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028	10 000	10 700	10 000	10 000	485	4 850 000	306,30	S	327,67	18-nov.-23	ACD
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			242,47	S	295,81	9-déc.-23	ACD
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			157,47	S	305,00	3-févr.-24	AC
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	9 800	NC	9 800			185,65	S	305,00	17-janv.-24	AC
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000			211,48	S	300,00	30-déc.-23	AC
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			199,80	S	294,10	4-janv.-24	AC
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 230	NC	10 230			200,30	S	292,50	3-janv.-24	ACD
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	5 417	5 417	NC	5 417			151,51	S	161,15	17-nov.-23	AC
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	6 250	6 250	NC	6 250			140,22	S	185,94	21-déc.-23	AC
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	7 000	7 000	NC	7 000			159,68	S	211,75	21-déc.-23	AC
TOTAL						555	5 550 000					

OBLIGATIONS PRIVEES

BHSN.O1	DIASPORA BONDS BHS 6,25% 2019-	10 000	10 000	NC	10 000	203,21	S	314,21	10-janv.-24	ACD
FBOAD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030	9 100	9 100	NC	9 100	157,53	S	610,00	20-mars-24	AC
FNSBC.O1	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025	3 333	3 333	NC	3 333.33	32,04	T	57,17	16-déc.-23	ACD
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026	7 222	7 728	NC	7 727.78	53,08	T	123,86	28-déc.-23	ACD
FTIMC.O1	FCTC TEYLIOM IMMO 7 % 2021-2028	7 917	8 471	NC	8 470.84	92,66	T	142,92	8-déc.-23	ACD
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028	10 000	10 600	NC	10 600	21,49	S	357,50	26-avr.-24	ACD
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027	8 000	8 000	8 080	8 080	1 480	11 958 400	25,97	S	264,00
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029	10 000	10 400	NC	10 400	524,07	S	666,00	15-déc.-23	ACD
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025	3 000	2 940	NC	2 940	21,43	S	97,50	27-mars-24	AC
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000	150,91	S	245,74	16-janv.-24	ACD
TOTAL					1 480	11 958 400				

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 750	NC	10 750	171,67	S	306,67	26-janv.-24	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000	166,40	S	377,99	17-févr.-24	ACD
TOTAL					0	0				
TOTAL - Marché des obligations					6 200	58 370 600				

Légende :
 (#) (*) Ex-Coupon couru (#)Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c (#)Ex-marge de profits
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
 Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé
 Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle
 Eché.: Échéance de paiement des intérêts
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
----------	-----------

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/398	Décision AMF-UMOA	Agrément du Cabinet Corporate Finance Consulting (CFiC) en qualité de listing sponsor sur le MFR de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/399	Décision AMF-UMOA	Agrément de la société SQUARE TITRISATION en qualité de SG-FCTC sur le MFR de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/400	Décision AMF-UMOA	Agrément de la société DJAMO INVEST SAS en qualité d'apporteur d'affaires, personne morale sur le MFR de l'UMOA

COMMUNIQUEES

Emetteur	N°	Nature	Objet
TEYLIMOGPCI	20231106-5	Notation Financière	Notation financière - FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028
ORAGROUP	20231106-4	Notation Financière	Notation financière - ORABANK 7% 2021-2026
FILTISAC CI	20231106-3	Rapport d'activités du troisième trimestre	Rapport d'activités - 3ème trimestre 2023 - FILTISAC CI
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	20231106-2	Etats financiers	Rapport des Commissaires aux Comptes IFRS - Etats financiers individuels exercice 2022 - AGL COTE D'IVOIRE
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	20231106-1	Etats financiers	Rapport des Commissaires aux Comptes - Etats financiers consolidés exercice 2022 - AGL COTE D'IVOIRE
TOTAL SENEGAL S.A.	20231106	Rapport d'activités du 1er semestre	Attestation des CAC sur le Rapport d'activités du 1er semestre 2023 - TotalEnergies Marketing Sénégal

QUANTITES RESIDUELLES
MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente			Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	137	1,115	/	1,185	3 484	1 185
BICC	BICI CI	10	6,700	/	6,900	980	6 900
BNBC	BERNABE CI			/	Marché	890	1 430
BOAB	BANK OF AFRICA BN	21	6,500	/	6,520	13	6 500
BOABF	BANK OF AFRICA BF	70	6,700	/	7,140	48	7 135
BOAC	BANK OF AFRICA CI	10	6,745	/	6,750	33	6 750
BOAM	BANK OF AFRICA ML	60	1,380	/	1,390	159	1 390
BOAN	BANK OF AFRICA NG	3	4,335	/	4,545	100	4 550
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	780	3,250	/	3,440	466	3 440
CABC	SICABLE CI			/	1,085	298	1 085
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	39	8,410	/	9,090	13	9 090
CFAC	CFAO MOTORS CI	13	765	/	825	477	825
CIEC	CIE CI	30	1,985	/	1,995	739	1 985
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	3	6,935	/	6,995	10	6 995
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	504 754	17	/	18	615 291	18
FTSC	FILTISAC CI	53	1,420	/	1,450	25	1 420
NEIC	NEI-CEDA CI	12	600	/	620	1 000	630
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	313	6,100	/	6,260	287	6 260
NTLC	NESTLE CI	25	7,300	/	7,900	284	7 900
ONTBF	ONATEL BF	1	2,205	/	2,225	645	2 225
ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	9	10,400	/	10,480	10	10 400
ORGT	ORAGROUP TOGO	5	2,200	/	2,345	341	2 345
PALC	PALM CI	5	6,750	/	6,960	2 946	6 960
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	25	2,180	/	2,200	1 364	2 200
SAFC	SAFCA CI			/	900	2 980	900
SCRC	SUCRIVOIRE	50	470	/	500	1 339	500
SDCC	SODE CI	18	4,445	/	4,490	1 997	4 490
SDSC	BOLLORE	448	1,375	/	1,400	1 100	1 400
SEMC	CROWN SIEM CI	250	590	/	595	2 494	595
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	8	16,500	/	16,695	73	16 695
SHEC	VIVO ENERGY CI	21	815	/	835	90	810
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	87	5,305	/	5,320	17	5 320
SICC	SICOR CI			/	5,085	706	4 710
SIVC	AIR LIQUIDE CI	300	520	/			595
SLBC	SOLIBRA CI	113	89,800	/	90,000	188	90 000
SMBC	SMB CI	2	9,505	/	9,650	255	9 650
SNTS	SONATEL SN	700	16,500	/	16,990	2 610	16 990
SOGC	SOGB CI	17	2,590	/	2,780	18	2 780
SPHC	SAPH CI	50	2,385	/	2,395	225	2 390
STAC	SETAO CI	112	695	/	700	87	695
STBC	SITAB CI	2	5,995	/	6,000	975	6 000
SVOC	MOVIS CI			/			2 395
TTLC	TOTAL CI	245	1,990	/	2,000	3 968	1 995
TTLS	TOTAL SN	10	2,400	/	2,450	152	2 450
UNLC	UNILEVER CI	50	4,850	/	5,000	201	5 000
UNXC	UNIWAX CI	20	645	/	650	672	650

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------------	--------------------

QUANTITES RESIDUELLES
MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
BHSN.O1	DIASPORA BONDS BHS 6,25% 2019-		/		10 000
FBOAD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030		/		9 100
FNSBC.O1	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025		/ 3,499.99	287	3 333
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026		/		7 728
FTIMC.O1	FCTC TEYLIM IMMO 7 % 2021-2028		/ 8,470.83	22 420	8 471
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028		/ 10,600	1 292	10 600
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027	50	8,000 /		8 080
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029		/		10 400
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025		/		2 940
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027		/		8 000
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029		/		10 000
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030		/		10 000
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030		/		10 000
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024		/		2 000
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025		/		4 000
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027		/		8 000
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027		/ 8,000	240	7 960
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2		/ 10,000	5 000	10 000
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034		/		10 550
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034		/		10 000
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037		/		10 000
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029		/		10 000
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029		/		9 700
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030		/		9 992
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030		/ 10,000	4 975	10 000
TPNE.O1	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026		/		10 000
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026		/		10 000
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032		/ 9,900	20 000	10 150
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029		/		9 500
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032		/		10 000
TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042		/ 10,700	60 000	10 000
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029		/ 10,700	31 750	10 000
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032		/ 10,700	144 866	10 000
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031		/		10 700
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031		/		9 950
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036		/ 10,400	500	10 000
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037		/ 10,700	34 990	10 000
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037		/ 10,000	90	10 000
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037		/ 10,100	9 995	10 100
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031		/		10 350
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028		/		10 000
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031		/		10 050
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028		/		10 000
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031		/		10 000
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028		/		10 180
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027		/		8 480
TPCI.O54	TPCI 5,90% 2020-2030		/		8 750
TPCI.O55	TPCI 5,80% 2020 -2027		/		10 500
TPCI.O56	TPCI 5,90% 2020- 2030		/		10 800
TPCI.O57	TPCI 5,80% 2020-2027		/		10 000

TPCI.O58	TPCI 5,80% 2021-2028		/			10 150
TPCI.O47	TPCI 5,80% 2020 - 2027		/			8 200
TPCI.O48	TPCI 5,80% 2020- 2027		/			7 920
TPCI.O49	TPCI 5,90% 2020- 2030		/			8 824
TPCI.O50	TPCI 5,90% 2020-2030		/			8 750
TPCI.O51	TPCI 5,80 % 2020-2027		/			8 000
TPCI.O52	TPCI 5,90 % 2020 -2030		/			9 013
TPCI.O41	TPCI 5,80% 2020-2027		/			10 750
TPCI.O42	TPCI 5,90% 2020-2030		/			10 000
TPCI.O43	TPCI 5,90% 2020 - 2030		/			10 000
TPCI.O44	TPCI 5,80% 2020 - 2027		/			9 620
TPCI.O45	TPCI 5,80% 2020 -2027		/			8 000
TPCI.O46	TPCI 5,90% 2020 - 2030		/			8 925
TPCI.O35	TPCI 5,75% 2019 -2026		/			10 250
TPCI.O36	TPCI 5,75% 2019- 2026		/			10 000
TPCI.O37	TPCI 5,80% 2019-2026		/			8 000
TPCI.O38	TPCI 5,75% 2019-2026		/			8 000
TPCI.O39	TPCI 5,75% 2019 - 2026		/			6 420
TPCI.O40	TPCI 5,75% 2019-2026		/			7 840
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026		/			9 970
TPCI.O30	TPCI 5,95% 2018-2025		/			5 000
TPCI.O31	TPCI 5,75% 2019 - 2026		/			10 230
TPCI.O32	TPCI 2,23% 2019-2026		/			10 000
TPCI.O33	TPCI 5.75% 2019-2026		/			6 240
TPCI.O34	TPCI 6% 2019-2029		/			7 500
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026		/			9 650
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029		/			9 980
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A		/			9 700
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B		/			10 000
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025		/			10 250
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026		/	10,000	4	10 000
TPBJ.O7	TPBJ 5,70% 2023-2030		/	10,700	200 500	10 001
TPBJ.O8	TPBJ 6,20% 2023-2038		/			10 000
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024		/			10 000
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025		/			10 000
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028		/			10 000
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016 - 2026		/			9 700
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027		/			10 000
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027		/			9 995
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028		/	10,000	10	10 000
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037		/			10 000
TPBJ.O5	TPBJ 5,85 % 2022-2042		/	10,000	2 000	9 999
TPBJ.O6	TPBJ 5,75% 2022-2037		/			10 100
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2		/			10 000
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028		/			10 000
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027		/			9 995
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024		/			10 000
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025		/	10,000	200	10 500
TPBF.O7	TPBF 6,50% 2018- 2025		/			10 000
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20		/			9 500
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028	19	7,500.01	/		7 575
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028		/			8 334
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031		/			10 000
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031		/	10,000	103	10 000
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034		/	10,100	10 055	10 100

EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033			/			10 000
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	70	10,000	/			10 000
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	70	10,000	/			10 000
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	70	10,000	/			10 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025			/			10 000
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034			/	9,900	30 000	10 000
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028			/			9 900
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027			/	10,700	20 032	10 000
EOM.O7	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031			/	10,700	15 000	10 000
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032			/			10 000
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032			/	9,800	14	10 000
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030			/			10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027			/			5 000
BIDC.O5	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026	20	9,900	/			10 000
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028			/	10,700	14 985	10 000
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029			/			10 000
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037			/	10,000	174	10 000
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024			/	10,000	625	9 800
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024			/			10 000
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025			/			10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026			/			10 230
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029			/			5 417
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030			/			6 250
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033			/			7 000

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/		10 750
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/		10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES
ANNEE : 2023

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
VIVO ENERGY CI	Ordinaire	21/11/2023	09:00:00	Espace Latrille Events II-Plateaux Boulevard Latrille
UNILEVER CI	Ordinaire	31/10/2023	10:00:00	La salle Tamarin de l'Hôtel Azalai
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	Ordinaire	20/10/2023	09:00:00	Amphithéâtre de l'immeuble CRRAE-UMOA, sise au plateau, Avenue Delafosse prolongée, face à l'hôtel PULLMAN à Abidjan
SMB	Ordinaire	17/10/2023	15:00:00	Salle ABIDJAN de l'hôtel RADISSON BLU sis à Abidjan-Port-Bouët, Boulevard de l'Aéroport
CROWN SIEM CI	Ordinaire	29/09/2023	09:00:00	Maison de l'Entreprise, au Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
SICOR	Ordinaire	26/07/2023	09:00:00	Hôtel Palm Club, Cocody
SITAB	Ordinaire	30/06/2023	10:30:00	Hôtel PULLMAN
AIR LIQUIDE CI	Mixte	27/06/2023	09:00:00	SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CRRAE-UMOA
SUCRIVOIRE	Ordinaire	27/06/2023	09:30:00	VISIOCONFERENCE
CFAO MOTORS CI	Ordinaire	27/06/2023	09:00:00	Au siège social, sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille
BICI CI	Ordinaire	27/06/2023	10:00:00	Auditorium de la Maison des Entreprises (siège de la CGECI) sise au Plateau
TRACTAFRIC CI	Ordinaire	26/06/2023	10:00:00	Hôtel AZALAI ABIDJAN sis Marcory, Bd VGE, en face de Cap Sud, à côté de la banque BGFI
FILTISAC CI	Ordinaire	22/06/2023	10:00:00	Espace Latrille Events II-Plateaux Boulevard Latrille Abidjan - Cocody
FILTISAC CI	Ordinaire	22/06/2023	10:00:00	Espace Latrille Events II-Plateaux Boulevard Latrille - Abidjan - Cocody
UNIWAX CI	Ordinaire	22/06/2023	09:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan, Cocody II-Plateaux (Carrefour Duncan)
SODECI	Ordinaire	21/06/2023	09:00:00	Siège social sis, 1, Avenue Christiani Treichville ABIDJAN
PALM CI	Ordinaire	21/06/2023	09:30:00	VISIOCONFERENCE
CIE CI	Ordinaire	20/06/2023	10:00:00	VISIOCONFERENCE
NEI-CEDA CI	Ordinaire	19/06/2023	14:30:00	Hôtel TIAMA , à Abidjan
SETAO CI	Ordinaire	16/06/2023	10:00:00	Hôtel TIAMA (salon EBENE) - Abidjan Plateau
SAFCA CI	Ordinaire	16/06/2023	10:00:00	Siège de la société sis à Abidjan, 1, Rue des Carrossiers, Zone 3C (face SOCOCE Treichville)
TOTAL	Ordinaire	15/06/2023	10:00:00	Radisson Blu Hotel Abidjan Airport sis au boulevard de l'Aéroport Abidjan, Port Bouët
TOTAL SENEGAL S.A.	Ordinaire	13/06/2023	10:00:00	Hôtel Radisson Blu Dakar
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	13/06/2023	11:00:00	Salle JEWELS de la CGECI sise à la Maison de l'Entreprise au Plateau
SOGB	Ordinaire	13/06/2023	11:00:00	Immeuble CRRAE - UEMOA sis à Abidjan Plateau
SAPH CI	Ordinaire	12/06/2023	14:00:00	VISIOCONFERENCE
BERNABE CI	Ordinaire	08/06/2023	10:00:00	Salle de conférence GEWELS de la Maison du Patronat Ivoirien (CGECI) au Plateau
SOLIBRA	Mixte	31/05/2023	09:00:00	Espace CRISTAL 8, rue du Chevalier de Clieu Zone 4 C « Salle PLATINIUM » ABIDJAN
ORAGROUP	Ordinaire	31/05/2023	09:30:00	Hôtel 2 Février situé à Place de l'indépendance, BP 131 Lomé.
ECOBANK TG	Mixte	17/05/2023	10:30:00	Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo
SIB	Ordinaire	12/05/2023	10:00:00	CRRAE - UEMOA (Abidjan-Plateau - Angle Boulevard Botreau Roussel - Rue privée CRRAE-UMOA)
NESTLE CI	Ordinaire	12/05/2023	10:00:00	Espace CRISTAL 8, rue du Chevalier de Clieu Zone 4 C « Salle DIAMANT » ABIDJAN
ONATEL BF	Ordinaire	09/05/2023	10:30:00	ROYAL BEACH HÔTEL, OUAGADOUGOU-BURKINA FASO
ECOBANK CI	Ordinaire	26/04/2023	10:00:00	Hôtel Radisson Blu, sis à Abidjan Port-Bouët, route de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	Extraordinaire	20/04/2023	10:00:00	Salle Kodjo EBOUCLE du palais de la culture sis à Treichville, Avenue Christiani à Abidjan
SONATEL	Ordinaire	18/04/2023	10:00:00	PAR VISIOCONFERENCE dans ses locaux situés au Technopole à Dakar
CORIS BANK INTERNATIONAL	Ordinaire	17/04/2023	09:00:00	Sopatel Hôtel Silmandé SA
BANK OF AFRICA BN	Ordinaire	14/04/2023	10:00:00	Hôtel GOLDEN TULIP à Cotonou
SGB CI	Ordinaire	13/04/2023	09:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-plateaux Boulevard Latrille
ORANGE CI	Ordinaire	13/04/2023	10:00:00	Au siège de la société, sis à Abidjan, Cocody Riviera Golf, Boulevard de France, Immeuble Orange Village

ORAGROUP	Extraordinaire	31/03/2023	09:00:00	Hôtel 2 FEVRIER de Lomé
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	31/03/2023	09:30:00	Immeuble Elan II au 2ème étage, Almadies, zone 12, route de Ngor à Dakar
SICABLE	Ordinaire	30/03/2023	10:00:00	Hôtel TIAMA , à Abidjan
BANK OF AFRICA ML	Ordinaire	30/03/2023	09:30:00	Siège de la banque à l'immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali, Quartier ACI 2000
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	30/03/2023	10:00:00	Centre de formation de BOA-NIGER sis à BOA siège
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	30/03/2023	10:00:00	Salle LAICO HOTEL OUAGA 2000
BANK OF AFRICA CI	Ordinaire	29/03/2023	10:00:00	Salle FROMAGER de l'hôtel IVOTEL du Plateau 10ème étage

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :



Côte d'Ivoire : *430#

Bénin : *430*15#



Côte d'Ivoire : #139#

Burkina Faso : *310#



Côte d'Ivoire : *431#

Niger : *512*9#

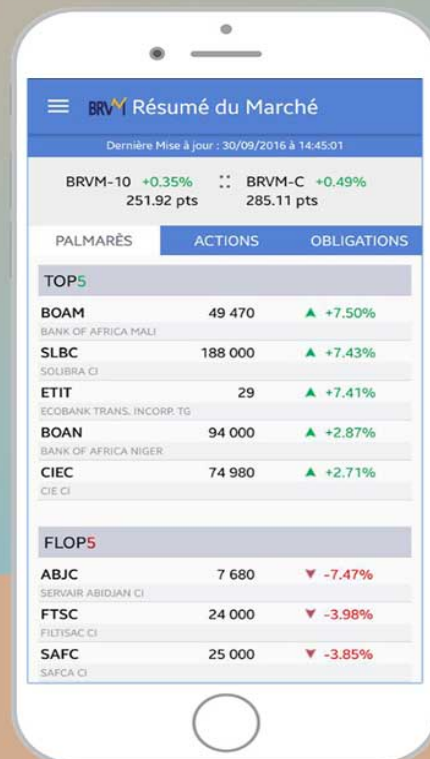
Togo : *310#

Site web

www.brvm.org



Application Mobile



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

Nous suivre sur :





AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 398...

**PORTANT AGREMENT DU CABINET CORPORATE FINANCE CONSULTING
(CFiC) EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHÉ FINANCIER
REGIONAL DE L'UMOA**

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu** l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision N° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision N° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision N° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional ;
- Vu** l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la demande d'agrément du Cabinet CORPORATE FINANCE CONSULTING (CFiC), en date du 31 juillet 2023, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Yu** Les délibérations du Comité Exécutif de l'AMF-UMOA lors de sa 82^{ème} réunion tenue le 31 octobre 2023 en mode hybride ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Cabinet CORPORATE FINANCE CONSULTING (CFiC), Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de dix millions cinq cent mille (10 500 000) FCFA, dont le siège social est situé à Dakar, en République du Sénégal, Résidence MALAKAI Appartement 204, Virage route de Ngor, immatriculé au RCCM sous le numéro SN DKR 2018 B 24738, est agréé en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

L'agrément du Cabinet CORPORATE FINANCE CONSULTING, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro LS/2023-01.

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet CORPORATE FINANCE CONSULTING doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 4

Le Cabinet CORPORATE FINANCE CONSULTING doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision d'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 02 NOV. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,

Le Président



Badanam PATOKO





AMF-UMOA
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N°AMF-UMOA / 2023 / 399

**PORTANT AGRÉMENT DE LA SOCIÉTÉ SQUARE TITRISATION EN QUALITÉ DE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE TITRISATION DE CREANCES
(SG-FCTC) SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA**

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n°001/97 du Conseil des Ministres du 28 novembre 1997 portant Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°004/CM/UMOA du 29/04/2021 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n°77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu** l'Instruction n°44/2010 du 31 août 2010 relative à l'agrément des sociétés de gestion des Fonds Communs de Titrisation de Créances sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la demande d'agrément en date du 25 août 2023 de la société SQUARE TITRISATION, en qualité de Société de Gestion de Fonds Communs de Titrisation de Créances (SG- FCTC) sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations de l'AMF-UMOA lors de la 82^{ème} réunion du Comité Exécutif, tenue le 31 octobre 2023 ;

DECIDE

Article 1^{er}

La société dénommée « SQUARE TITRISATION », société anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de deux cent cinquante millions (250 000 000) de FCFA entièrement libéré, dont le siège social est situé en Côte d'Ivoire, Abidjan/Cocody Riviera M'Badon, lot 632, îlot 78, et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de la Côte d'Ivoire sous le numéro CI- ABJ- 03-2023-B16-00047, est agréée en qualité de Société de Gestion de Fonds Communs de Titrisation de Créances (SG-FCTC) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément de la SG-FCTC SQUARE TITRISATION est enregistré sous le numéro SG- FCTC/2023-01.

Article 2

La Société de Gestion SQUARE TITRISATION doit se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA et se soumettre aux contrôles de l'AMF-UMOA.

Article 3

La Société de Gestion SQUARE TITRISATION doit présenter en permanence des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers ainsi que l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants.

Article 4

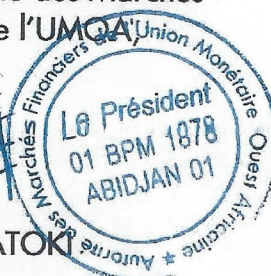
Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément de la société SQUARE TITRISATION doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le **02 NOV. 2023**

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA
Le Président


Badanam PATOKI




AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 / 400.

**PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE DJAMO INVEST SAS EN QUALITE
D'APPORTEUR D'AFFAIRES, PERSONNE MORALE
SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu** l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° CM/08/09/2021 du 23 septembre 2021 portant modification des articles 72, 82 et 83 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la décision R-77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu** l'Instruction n° 53/2017 du 18 décembre 2017 relative à l'habilitation des apporteurs d'affaires, conseils en investissements boursiers et démarcheurs sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** l'Instruction n°64/CREPMF/2020 relative aux conditions de traitement des dossiers de demande d'agrément ou d'approbation ;
- Vu** la demande d'agrément en date du 19 mai 2023 de la société DJAMO INVEST SAS, pour l'exercice de l'activité d'Apporteur d'Affaires sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations de l'AMF-UMOA, lors de la 82^{ème} réunion de son Comité Exécutif, tenue le 31 octobre 2023, en mode hybride ;

DECIDE

RP

RP

RP

RP

RP

Article 1^{er}

La Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée « DJAMO INVEST SAS », immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-03-2023-B17-00057, dont le siège social est fixé à Abidjan Marcory Zone 4 C Rue Thomas Edison- Lot n°48-Section DX-Parcelle 98-18 BP 1928 Abidjan 18, est agréée en qualité d'Apporteur d'Affaires (AA), personne morale, sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 2

L'agrément de la société DJAMO INVEST SAS est enregistré sous le numéro AA/2023-04.

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément de la société DJAMO INVEST SAS doit être soumise à l'approbation préalable de l'Autorité des Marchés Financier de l'UMOA.

Article 4

Il est fait interdiction à la société DJAMO INVEST SAS de recevoir de ses clients des dépôts de fonds et de titres et de mener des activités incompatibles avec celles d'Apporteur d'Affaires.

Est également prohibée toute forme de colportage des valeurs mobilières qui consiste à se rendre au domicile ou à la résidence des personnes ou sur leurs lieux de travail ou dans des lieux publics pour offrir ou acquérir des valeurs mobilières avec livraison immédiate des titres et paiement immédiat total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Article 5

La société DJAMO INVEST SAS doit, dans le cadre de ses activités, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 6

La présente Décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, fera l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 02 NOV. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA
Le Président

[Signature]
Le Président
01 BPM 1878
ABIDJAN 01
Badanam PATOKI

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 Dakar/Sénégal

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

TotalEnergies Marketing Sénégal

**Attestation des commissaires aux comptes sur la sincérité de
informations données établie en application de l'article 849 de
l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales
et du groupement d'intérêt économique**

Tableau d'activités et de résultat et Rapport d'activités semestriels
Période du 1er janvier au 30 juin 2023

TotalEnergies Marketing Sénégal

Attestation des commissaires aux comptes sur la sincérité des informations données établie en application de l'article 849 de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

Tableau d'activités et de résultat - Rapport d'activités I
Période du 1er janvier au 30 juin 2023

Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 849 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique « les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs États parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces États parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activités semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données ».

A cet effet, nous avons procédé un examen limité du tableau d'activités et de résultat de TotalEnergies Marketing Sénégal relatif à la période du 1er janvier au 30 juin 2023 tel que joint à la présente attestation.

Ce tableau a été établi sous la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, de nous prononcer sur la sincérité des informations données dans ce tableau et dans le rapport d'activités semestriel joints.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables au Sénégal. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que le tableau ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité et au regard des règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA, nous attestons de la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activités semestriels joints au présent rapport.

Les commissaires aux comptes

RACINE
Membre d'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

FIDECA



Oumar SAMBE
Associé

Le 30 octobre 2023

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 Dakar/Sénégal

FIDECA
5, Avenue Carde
BP 1005
Dakar/Sénégal

Sommaire

Attestation des commissaires aux comptes sur la sincérité de informations données établie en application de l'article 849 de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique	1-2
Tableau d'activités et de résultat de 1er semestre 2023	4
Rapport d'activité semestriel	4

TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT DU 1^{ER} SEMESTRE 2023

TotalEnergies Marketing Sénégal réalise un résultat des activités ordinaires avant impôts de 5,250 milliards de FCFA sur le 1er semestre 2023. Ce résultat est en retrait de 28% par rapport à celui du 1er semestre 2022 qui était porté par des effets stocks positifs exceptionnels bruts de 4,3 milliards de FCFA en juin 2022 contre 1,6 milliard de FCFA en juin 2023.

	1^{ème} semestre 2022 (6 mois)	1^{ème} semestre 2023 (6 mois)	Variation (%)
Réseau – Produits blancs	124,4	120,5	-3%
Commerce Général	132,8	137,3	3%
Lubrifiants	4,5	6,1	36%
GPL	15,9	17,7	11%
Ventes sur le marché terrestre (kt)	277,6	281,5	1,42%
Aviation	21,1	25,2	20%
Ventes sur le marché Intérieur (kt)	298,6	306,7	3%
Concurrents, Exportation et Marine Internationale	76,0	77,7	2%
Total des ventes (kt)	374,6	384,4	3%
Chiffre d'affaires HT (MFCFA)	189 834	212 106	12%
Résultat des activités ordinaires (MFCFA)	7 320	5 250	-28%

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES

Nos ventes sont en hausse de 3% sur le marché intérieur. Elles sont portées par le commerce général +3% (BTP, cimentiers & miniers), les lubrifiants +36% (impact des ventes à l'export et le retour dans le portefeuille de clients stratégiques), l'aviation +20% et le Gaz Pétrolier Liquéfié +11%.

Le retrait de 3% sur le réseau s'explique en partie par les fermetures de stations occasionnées par les travaux de réhabilitation et par les manifestations ayant entraîné d'importants actes de vandalisme et pillage.

Les ventes à l'Export et Marine Internationale ont enregistré une croissance de 2% sur des marchés très compétitifs, sur lesquels TotalEnergies Marketing Sénégal reste très actif en veillant à maintenir des niveaux de marges cohérents.

Ce tableau d'activités et de résultats ainsi que le rapport d'activités semestriel ont fait l'objet d'une attestation des commissaires aux comptes disponible au siège de la société



COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A.

SOMMAIRE COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers	p. 3
------------------	------

Notes annexes aux états financiers	p. 8
------------------------------------	------

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions de francs CFA. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont arrondies à l'unité. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	NOTES	2022	2021
Produit des activités ordinaires	4.1 - 4.2 - 4.3	88 451	89 697
Achats et charges externes	4.4	(53 531)	(53 833)
Frais de personnel	4.4	(21 279)	(20 136)
Amortissements et provisions	4.4	(8 346)	(9 202)
Autres produits opérationnels	4.4	1 623	268
Autres charges opérationnelles	4.4	(4 111)	(1 634)
Part dans le résultat net des sociétés MEE opérationnelles	4.4	19 052	17 538
Résultat opérationnel	4.2 - 4.3 - 4.4	21 858	22 698
Coût net du financement	6.1	(413)	(112)
Autres produits financiers	6.1	271	18
Autres charges financières	6.1	(1 601)	(1 401)
Résultat financier	6.1	(1 743)	(1 495)
Part dans le résultat net des entreprises associées		(82)	29
Impôts sur les résultats	11	(5 906)	(4 445)
Résultat net consolidé		14 128	16 788
Résultat net consolidé, part du Groupe		14 124	16 780
Intérêts minoritaires		4	8

Résultat par action (en francs CFA) :

8

	2022	2021
Résultat net part du Groupe :		
- de base	250,9	308,4
- dilué	250,9	308,4

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Actif			
Immobilisations incorporelles	5.1	143	152
Immobilisations corporelles	5.2	66 592	62 320
Titres mis en équivalence	6.2	89 956	86 372
Autres actifs financiers non courants		1 957	1 906
Impôts différés	11.2	1 957	1 742
Actifs non courants		160 605	152 491
Stocks et en-cours	4.5	3 032	1 492
Clients et autres débiteurs	4.6	60 747	57 451
Impôts courants	11.3		6
Autres actifs courants	4.8.1	1 882	2 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	48 099	58 893
Actifs courants		113 760	120 734
TOTAL ACTIF		274 365	273 225
Passif			
Capital		10 887	10 887
Réserves consolidées		134 906	125 410
Capitaux propres, part du Groupe		145 793	136 297
Intérêts minoritaires		(200)	34
Capitaux propres	8.1	145 593	136 331
Dettes financières non courantes	6.5	452	397
Provisions pour avantages au personnel	10.2	11 838	14 315
Autres provisions non courantes	9	1 781	1 687
Impôts différés	11.2	0	0
Autres passifs non courants	4.8.3	13 982	11 877
Passifs non courants		28 053	28 276
Dettes financières courantes	6.5	12 745	17 101
Fournisseurs et autres créditeurs	4.7	80 980	84 232
Impôts courants	11.3	4 325	5 098
Autres passifs courants	4.8.2	2 669	2 187
Passifs courants		100 720	108 618
TOTAL PASSIF		274 365	273 225

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions de francs CFA)	NOTES	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe		14 124	16 780
Part des intérêts minoritaires		4	8
Résultat net consolidé		14 128	16 788
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions		9 949	9 092
- élimination de la variation des impôts différés		(879)	(550)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(18 970)	(17 567)
- élimination des plus ou moins-values de cession		(1 118)	(42)
Autres retraitements :			
- coût net du financement		413	112
- produits des dividendes reçus		(89)	(7)
- charges d'impôts sur les sociétés		6 784	4 995
- coût financier IFRS 16		1 348	1 169
Dividendes reçus :			
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		15 626	13 842
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		89	7
Impôts sur les sociétés décaissés		(5 181)	(2 077)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :		(5 502)	(7 038)
- dont stocks et en-cours		(54)	(95)
- dont dettes		(4 167)	7 599
- dont créances		(1 281)	(14 542)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		16 598	18 723
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles		(9 306)	(8 068)
- immobilisations incorporelles			(31)
- titres et autres immobilisations financières		(719)	(686)
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles		1 189	77
- autres immobilisations financières		687	748
Trésorerie acquise sur entrée de périmètre		(865)	
Flux nets de trésorerie sur investissements		(9 015)	(7 959)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 152)	(5 722)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(2 386)	(2 151)
- remboursements des dettes financières	6.5		(4)
- remboursements dette de loyers IFRS 16		(2 781)	(2 214)
Encaissements :			
- augmentation des dettes financières	6.5	55	48
Intérêts nets décaissés sur emprunts		(413)	(112)
Intérêts nets décaissés sur contrats IFRS 16		(1 345)	(1 121)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(14 021)	(11 277)
Variation de la trésorerie		(6 437)	(513)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾		41 792	42 305
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾		35 354	41 792

(1) Voir Note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Flux nets d'investissements :

Les décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations corporelles sont principalement liés à l'achat de tracteurs, de matériel de levage, de manutention et à des installations réalisées sur des constructions.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions de francs CFA)	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Juste valeur des actifs financiers Non recyclables	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 01/01/2021	10 887	1 854	(19)	55	(5 061)	73 470	81 187	9	81 196
Transactions avec les actionnaires			(12)	(44 535)		39 092	(5 456)	5	(5 451)
Dividendes distribués						(5 443)	(5 443)	(0)	(5 444)
Variations de périmètre						(4)	(4)	4	
Acquisitions / cessions d'actions propres			(12)				(12)		(12)
Autres variations ⁽¹⁾				(44 535)		44 538	3	2	5
Éléments du résultat global				44 331	(546)	16 780	60 565	20	60 586
Résultat de l'exercice						16 780	16 780	8	16 788
Variation des éléments recyclables en résultat									
Variation des éléments non recyclables en résultat									
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence				44 331			44 331	13	44 344
Pertes et gains actuariels					(546)		(546)	(0)	(546)
Capitaux propres au 31/12/2021	10 887	1 854	(31)	(149)	(5 607)	129 342	136 297	34	136 331
Transactions avec les actionnaires						(6 760)	(6 760)	(275)	(7 035)
Dividendes distribués						(7 165)	(7 165)		(7 165)
Variations de périmètre						54	54		54
Acquisitions / cessions d'actions propres									
Autres variations						351	351	(275)	76
Éléments du résultat global				17	2 116	14 124	16 257	41	16 298
Résultat de l'exercice						14 124	14 124	4	14 128
Variation des éléments recyclables en résultat									
Variation des éléments non recyclables en résultat									
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence				17			17	37	54
Pertes et gains actuariels					2 116		2 116		2 116
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	10 887	1 854	(31)	(132)	(3 491)	136 706	145 793	(200)	145 593

(1) Directement lié à la cession de titres non consolidés par African Investment Company.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Résultat net consolidé de la période	14 128	16 788
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées		
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées		
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement		
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement		
Variation de juste valeur des instruments financiers des mises en équivalences ⁽¹⁾	54	44 344
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	2 116	(546)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	2 170	43 798
RÉSULTAT GLOBAL	16 298	60 586
Dont :		
- Part du Groupe	16 254	60 565
- Part des minoritaires	41	20
Dont impôt :		
sur pertes et gains actuariels	(718)	183

(1) Directement lié à la cession de titres non consolidés par African Investment Company.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1 - Faits marquants	10
Note 2 - Principes comptables généraux.....	10
2.1 - Évolutions normatives.....	10
2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1 ^{er} janvier 2022	10
2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur	11
2.2 - Recours à des estimations.....	11
Note 3 - Périmètre de consolidation Principes comptables	12
Regroupements d'entreprises.....	12
Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle	12
Perte de contrôle.....	12
3.1 - Variations de périmètre	13
3.1.1 - Variations de périmètre 2022.....	13
3.2.2 - Engagements reçus.....	13
Note 4 - Données liées à l'activité	13
4.2 - Informations sur les secteurs opérationnels	14
4.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants.....	14
4.4 - Résultat opérationnel	14
* Détails des autres produits et charges opérationnels :	15
4.6.2 - Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés	16
4.11 - Contrats de location.....	17
4.11.1 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.....	18
Variation des droits d'utilisation.....	18
Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles.....	19
5.2 - Immobilisations corporelles	20
Note 6 - Structure financière et coûts financiers	21
6.2 - Titres mis en équivalence	22
6.3 - Autres actifs financiers	22
Actifs financiers à la juste valeur.....	23
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23
- Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	23
Actifs financiers au coût amorti.....	23
Détail des variations de la période	24
6.5.2 - Variation de l'endettement brut	25
Note 7 - Informations relatives aux risques de marché	26
Informations sur les risques	26
Principaux risques concernant le groupe	26
Risque sur les actions cotées.....	26
Risque de liquidité.....	26
Risque de taux.....	26
Risque de crédit.....	26
Risque de devise.....	26
Note 8 - Capitaux propres et résultat par action	27

8.1.1	- Evolution du capital	27
8.1.2	- Dividendes distribués par la société mère	27
8.1.3	- Titres d'autocontrôle.....	27
8.2	- Résultat par action.....	27
Note 9	- Provisions	28
	Détail des variations de la période	28
10.2	- Engagement de retraite et avantages assimilés.....	28
	Régimes à prestations définies.....	29
	Régimes à cotisations définies	29
	Composantes de la charge	30
	Hypothèses d'évaluation.....	30
	Sensibilités	31
10.3	- Rémunération des organes d'administration et de direction (Parties liées)	31
Note 11	- Impôts.....	31
11.1.1	- Analyse de la charge d'impôt.....	32
11.1.2	- Rationalisation de la charge d'impôt.....	32
11.2	- Impôts différés	32
11.2.1	- Position au bilan	32
11.2.2	- Origine des impôts différés actifs et passifs	32
11.3.2	- Passif	33
Note 13	- Événements postérieurs à la clôture	34
Note 14	- Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	34
	Montant des honoraires par réseau.....	34
Note 15	- Liste des sociétés consolidées	34

Le groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est constitué de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire et de ses filiales. La société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est contrôlée par le groupe Africa Global Logistics et est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe MSC.

Le siège social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) COTE D'IVOIRE S.A. est situé à l'Immeuble AGL – 1 Avenue Christiani – 01 BP 1727 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

En date du 20 septembre 2023, le Conseil d'Administration se verra présenter les états financiers consolidés du Groupe, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2021, dans le but de les arrêter.

Note 1 - Faits marquants

Faits marquants de l'exercice 2022

Néant.

Faits marquants de l'exercice 2021

Néant.

Note 2 - Principes comptables généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2021 et 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), en vigueur au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels consolidés du groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire sont préparés à partir des comptes consolidés du groupe MSC, dont le cadre référentiel utilisé pour la production des comptes consolidés est celui adopté par l'Union européenne.

Ce référentiel diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur le point suivant :

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne.

Cependant, il n'y a pas, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2022, de norme obligatoire selon l'IASB qui serait d'application au 1er janvier 2022, qui n'aurait pas été adoptée par l'Union européenne. Voir Note 3.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur.

2.1 - Évolutions normatives

2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2022

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à Compter du :
Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »	28/06/2021	01/01/2022
Améliorations des IFRS – cycle 2018-2020	28/06/2021	01/01/2022

L'application de ces amendements, n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2022.

2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : Exercices ouverts à compter du :
Amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail »	22/09/2022	01/01/2024

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 dont la date d'application est postérieure au 1er janvier 2023. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à Compter du :
Amendements IFRS 17 « 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives »	08/09/2022	01/01/2023
Amendements IAS 12 « Impôts sur les résultats »	11/08/2022	01/01/2023
Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »	02/03/2022	01/01/2023
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	02/03/2022	01/01/2023
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	19/11/2021	01/01/2023

2.2 - Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- la durée d'amortissement de immobilisations,
- dettes locatives et actifs au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations,
- l'estimation des justes valeurs,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- le chiffre d'affaires,
- la dépréciation des créances douteuses,
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Principes comptables

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

Situation pour l'exercice 2022

Entités contrôlées : dans le cas général, le contrôle exercé par le Groupe se matérialise par la détention de plus de 50% du capital et des droits de vote associés des sociétés concernées. Toutefois dans certaines situations et en vertu des critères énoncés par la norme IFRS 10, le Groupe peut estimer qu'il détient le contrôle d'entités dans lesquelles il détient moins de 50% du capital et des droits de vote associés.

Le Groupe n'a identifié aucun contrôle conjoint de type *joint-ventures* ou *joint-operations* au 31 décembre 2022.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels ;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue ;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant,

et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10§ B96, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue directement en capitaux propres part du Groupe.

Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » § B97 à 99, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

la somme de :

- la juste valeur de la contrepartie reçue,
- la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,

et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

3.1 - Variations de périmètre

3.1.1 - Variations de périmètre 2022

Entrée de périmètre du groupement d'intérêt économique Gemaci (créé en 2019).

3.1.2 - Variations de périmètre 2021

Néant

3.2 - Engagements hors bilan au titre des opérations sur titres

3.2.1 - Engagements donnés

Néant.

3.2.2 - Engagements reçus

Néant.

Note 4 - Données liées à l'activité

4.1 - Chiffre d'affaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'obligation de prestation promise au contrat est remplie à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse de ces produits. Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées.

Les contrats sont analysés conformément à la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Prestations de services	77 964	81 686
Produits des activités annexes	7 935	8 011
Ventes de marchandises	2 552	
CHIFFRE D'AFFAIRES	88 451	89 697

Sur le chiffre d'affaires, l'estimation effectuée en Syscohada révisé est conservée en l'absence d'écarts attendus entre le référentiel Syscohada et le référentiel IFRS.

4.2 - Informations sur les secteurs opérationnels

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS S.A. opère exclusivement dans le secteur d'activité « Transport et logistique » via principalement les sociétés AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et Abidjan Terminal.

4.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre en 2021 et 2022.

4.4 - Résultat opérationnel

Principes comptables

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations, les pertes sur créances irrécouvrables et d'autres produits et charges de gestion courante.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Pertes et gains de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire réalise l'essentiel de son activité en francs CFA et est peu exposé aux

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Chiffre d'affaires	88 451	89 697
Achats et charges externes :	(53 531)	(53 833)
- Achats et charges externes	(49 038)	(48 868)
- Locations et charges locatives ⁽¹⁾	(4 493)	(4 965)
Frais de personnel	(21 279)	(20 136)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(8 346)	(9 202)
Autres produits opérationnels ^(*)	1 623	268
Autres charges opérationnelles ^(*)	(4 111)	(1 634)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	19 052	17 538
RESULTAT OPERATIONNEL	21 858	22 698

(1) Il s'agit des locations exclues du champ d'application d'IFRS 16.

*** Détails des autres produits et charges opérationnels :**

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	1 164	1 262	(98)	42	77	(34)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 788)	0	(1 788)	(238)	0	(238)
Charges liées aux reprises de provisions pour risques et charges opérationnels	(1 401)	0	(1 401)	(906)	0	(906)
Autres	(463)	361	(824)	(265)	191	(456)
Autres produits et charges opérationnels	(2 488)	1 623	(4 111)	(1 366)	268	(1 634)

4.5 - Stocks et en-cours**Principes comptables**

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

Les stocks de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire sont constitués essentiellement de palettes et de fournitures de

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	3 868	(836)	3 033	2 196	(703)	1 492
TOTAL	3 868	(826)	3 033	2 196	(703)	1 492

4.6 - Clients et autres débiteurs**Principes comptables**

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, des cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations. La notion de défaut et la politique de dépréciation à 100% sont définies de façon spécifique au sein de chaque entité opérationnelle.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste « clients » lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	50 058	(2 311)	47 747	49 153	(3 793)	45 360
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 437	0	1 437	2 718	0	2 718
Autres créances d'exploitation	11 421	(1 297)	10 124	10 607	(1 233)	9 374
TOTAL	62 916	(3 608)	59 309	62 477	(5 026)	57 451

4.6.1 - Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	47 747	20 095	27 652	22 197	2 849	2 606

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	45 360	22 465	22 894	16 962	2 779	3 153

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

4.6.2 - Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Provisions clients et comptes rattachés	(3 793)	(695)	2 177	0	0	0	(2 311)

4.6.3 - Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Dotations aux provisions	(695)	(995)
Reprises de provisions	2 177	950

4.7 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Variations nettes	31/12/2022
Dettes fournisseurs	37 793	(7 498)	30 295
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	3 464	(159)	3 305
Clients créditeurs	22 848	3 559	26 407
Comptes courants - passif à moins d'un an	2	134	136
Autres dettes d'exploitation ⁽¹⁾	20 124	713	20 837
TOTAL	84 232	(3 252)	80 980

(1) Correspond principalement aux autres dettes d'exploitation de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour un montant de 19 743 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 20 356 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

4.8 - Autres actifs et passifs

Principes comptables

Les autres passifs non courants comprennent les paiements de loyers futurs à plus d'un an actualisés (voir note 5.11 – Contrats de location).

4.8.1 - Autres actifs courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Charges constatées d'avance	1 882	0	1 882	2 892	0	2 892
TOTAL	1 882	0	1 882	2 892	0	2 892

4.8.2 - Autres passifs courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2021	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	31/12/2022
Dettes de loyers IFRS 16	2 187	0	(1 387)	1 869	2 669
TOTAL	2 187	0	(1 387)	1 869	2 669

4.8.3 - Autres passifs non courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2021	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	31/12/2022
Dettes de loyers IFRS 16	11 877	0	1 755	350	13 982
TOTAL	11 877	0	1 755	350	13 982

4.9 - Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles**4.9.1 - Engagements donnés**

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes ⁽¹⁾	17 122	17 000	0	122

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes ⁽¹⁾	17 122	17 000	0	122

(1) Les cautions sur douane sont accordées aux autorités douanières de certains pays dans le cadre normal de l'activité, de transport principalement, afin de permettre le paiement différé des en-cours douaniers comptabilisés dans les présents états financiers.

4.9.2 - Engagements reçus

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	30	30	0	0

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	30	30	0	0

4.10 - Engagements de location en tant que bailleur

Néant.

4.11 - Contrats de location**Principes comptables**

À compter du 1er janvier 2019 et en application de la norme comptable IFRS 16, la comptabilisation des contrats de location immobilières ainsi que des contrats de concessions pour lesquels le Groupe est preneur aboutit, à la date de prise d'effet de chaque contrat de location, à l'enregistrement au bilan d'un montant d'une dette locative correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, ainsi qu'en contrepartie d'un actif au titre du droit d'utilisation relatif à ce contrat de location.

Les achats et ventes de droits d'accès et de droits d'utilisation de licences de propriété intellectuelle sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, étant en règle générale des contrats de prestations de services dont les redevances

contractuelles sont comptabilisées en charges opérationnelles de période.

L'appréciation de la durée de location et l'estimation du taux marginal d'emprunt du preneur sont déterminées à la date de prise d'effet de chaque contrat de location.

Le Groupe a opté pour une application de la norme IFRS 16 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives.

La détermination du montant des dettes locatives au 1er janvier 2019 a été réalisée par :

- l'analyse des contrats de location simple, dont les obligations contractuelles étaient jusqu'au 31 décembre 2018 présentées en engagements hors bilan (se reporter à la note 5.10.1 « Engagements de location » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019) ;

- l'appréciation de la durée de location correspondant au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, en tenant compte de toute option de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et de toute option de résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

- l'estimation du taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019 de chaque contrat, en tenant compte de leur durée de location résiduelle à cette date, ainsi que de leur duration, afin de refléter le profil des paiements des contrats de location.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le montant de la dette est :

- augmenté par l'effet de désactualisation (charges d'intérêts sur obligations locatives) ;
- diminué par les paiements de loyers effectués ;
- réévalué en cas de modification du contrat de location.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont comptabilisés au coût à la date de prise d'effet du contrat. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend :

- le montant de la dette locative associée ;
- les coûts directs initiaux (frais marginaux d'obtention du contrat de location) ;
- les paiements effectués avant le début du contrat déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- les coûts de démantèlement et de remise en état (comptabilisés et évalués selon la norme IAS 37) ;

La durée d'amortissement utilisée est la durée de location.

Au bilan consolidé, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés au sein des immobilisations corporelles ou des autres immobilisations incorporelles selon l'actif qu'ils visent. Les dettes de loyers sont inscrites en autres passifs courants ou non courants selon leur maturité. Elles ne sont pas incluses dans l'endettement financier du Groupe.

4.11.1 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Au 31 décembre 2022, le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établit à 15 801 millions de francs CFA (13 679 millions de francs CFA au 31 décembre 2021) après déduction des amortissements cumulés et pertes de valeurs pour 8 938 millions de francs CFA au 31 décembre 2022. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de location immobilière.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droit d'utilisation des actifs corporels	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679
TOTAL	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679

Variation des droits d'utilisation

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Droit d'utilisation des actifs corporels	13 679	5 214	(8)	(3 247)	0	0	163	15 801
Valeurs nettes	13 679	5 214	(8)	(3 247)	0	0	163	15 801

Maturité de la dette de loyers

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette relative à des locations d'actifs corporels	15 997	2 015	5 660	8 322
Total dette de loyers	15 997	2 015	5 660	8 322

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette relative à des locations d'actifs corporels	14 064	2 187	3 179	8 698
Total dette de loyers	14 064	2 187	3 179	8 698

4.11.2 - Charge sur obligations locatives

La charge sur obligations locatives enregistrée au compte de résultat s'élève à 4 493 millions de francs CFA sur l'exercice 2022 contre 3 662 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

5.1 - Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences, des logiciels informatiques, des droits d'exploitation, des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	802	(783)	18	909	(881)	28
Autres ⁽¹⁾	124	-	124	124	-	124
TOTAL	926	(783)	143	1 033	(881)	152

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	31/ 12/2022
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	28			(10)				18
Autres ⁽¹⁾	124						0	124
VALEURS NETTES	152			(10)			0	143

(1) Dont 79,5 millions de francs CFA chez la société Togolaise de Consignation Maritime pour les deux périodes présentées et 21 millions de francs CFA chez la société Socopao Côte d'Ivoire pour les deux périodes présentées.

5.2 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions et agencements	8 à 33 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

Conformément à IAS 40, immeubles de placement, un seul bien a été classé sous cette catégorie et la méthode d'évaluation de celui-ci est conforme à IAS 16, soit selon la méthode du coût amorti et non la méthode d'évaluation à la juste valeur par résultat.

Contrats de location

Voir note 5.11 - Contrats de Location.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	520	0	520	520	0	520
Immeubles de placement	5 494	(5 120)	375	5 944	(5 535)	409
Constructions et aménagements	65 627	(33 084)	32 543	61 510	(30 742)	30 768
Installations techniques, matériels	31 721	(27 973)	3 748	34 238	(29 674)	4 564
Droits d'usages des actifs (IFRS 16)	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679
Autres	34 231	(29 402)	4 829	32 601	(27 958)	4 643
Immobilisations en-cours	1 398	0	1 398	595	0	595
Avances, acomptes	7 377	0	7 377	7 142	0	7 142
TOTAL	171 108	(104 516)	66 592	163 199	(100 879)	62 320

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Autres mouvements (1)	Au 31/12/2022
Terrains et agencements	520		0	0		520
Immeubles de placements	409	0	0	(34)	0	375
Constructions et aménagements	30 768	2 863	(40)	(2 656)	1 608	32 543
Installations techniques, matériels	4 564	634	(20)	(1 516)	86	3 748
Droits d'usages des actifs (IFRS 16)	13 679	5 214	(8)	(3 247)	163	15 801
Autres (1)	4 643	2 368	(30)	(2 216)	64	4 829
Immobilisations en-cours	595	1 380	0	0	(577)	1 398
Avances, acomptes	7 142	2 567	0	0	(2332)	7 377
VALEURS NETTES	62 320	15 026	(98)	(9 669)	(988)	66 592

(1) Concerne principalement AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour 4 829 millions de francs CFA en valeur nette au 31 décembre 2022 et 4 643 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Note 6 - Structure financière et coûts financiers**6.1 - Résultat Financier****Principes comptables**

Le coût net du financement comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des autres produits dérivés relatifs aux transactions financières.

Opérations en monnaie étrangère

Les pertes et gains de change découlant de la conversion au cours de change de clôture des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconnus en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières, à l'exception des écarts de conversion concernant les financements des investissements nets dans certaines filiales étrangères qui sont comptabilisés en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat financier pour les transactions financières.

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Coût net du financement	(413)	(112)
- Charges d'intérêts	(709)	(814)
- Revenus des créances financières	296	702
Autres produits financiers (*)	271	18
Autres charges financières (*)	(1 601)	(1 401)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 743)	(1 495)

*** Détails des autres produits et charges financiers :**

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	89	89	0	7	7	0
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	73	(54)	0	0	0
Variations des provisions financières ⁽³⁾	(198)	0	(198)	(221)	11	(233)
Charges d'intérêts sur dette de loyers IFRS 16 ⁽⁴⁾	(1 349)	0	(1 349)	(1 169)	0	(1 169)
Autres		109				
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(1 383)	18	(1 601)	(1 383)	18	(1 401)

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire de la Société SCI des Entrepôts Coton (85 millions de francs CFA en 2022) et de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Burkina Faso (7 millions de francs CFA en 2021).

(2) Correspond à la plus-value de cession constatée suite à la dilution de la participation de Bolloré Transport Logistics Côte d'Ivoire chez Grimaldi Côte d'Ivoire.

(3) Correspond à la part financière des dotations aux provisions pour avantages au personnel.

(4) Dont -1 349 millions de francs CFA pour AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire en décembre 2022 contre -1 158 millions de francs CFA en décembre 2021 et -11 millions de francs CFA pour la Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan - SEPBA en décembre 2021.

6.2 - Titres mis en équivalence

Principes comptables

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable et les partenariats de type *joint-ventures*. À des fins de clarification de l'information financière fournie suite à l'application des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », le Groupe a choisi de présenter en résultat opérationnel, dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles », les quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est en lien avec les activités opérationnelles du Groupe. Les quote-part de résultat des sociétés relevant de ses activités de holding financière sont présentées dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ».

Les prises de participation dans les sociétés associées et les joint-ventures sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs de la société est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de bourse de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur d'utilité des participations est calculée à partir d'une analyse multicritère intégrant la valeur boursière pour les titres cotés, des flux de trésorerie futurs actualisés, des comparables boursiers. Ces méthodes sont confrontées aux objectifs de cours déterminés par les analystes financiers pour les titres cotés.

Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles » ou « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » selon leur classification.

En cas de prise d'influence notable ou de contrôle conjoint par achats successifs de titres, à défaut de précision dans la norme IAS 28 révisée, le Groupe a choisi de retenir la méthode du coût.

Selon cette méthode, le goodwill comptabilisé correspond à la somme des *goodwill* de chacun des lots successivement acquis. Le *goodwill* est calculé à chaque acquisition, par différence entre le prix payé et la quote-part de juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Le coût des lots acquis avant la prise d'influence notable ou de contrôle conjoint n'est pas réévalué à la juste valeur à date d'opération.

Le Groupe estime être solidaire des pertes éventuelles réalisées par les entités mises en équivalence même si leur montant excède l'investissement initial. Les quotes-parts de pertes réalisées au cours de l'exercice sont comptabilisées dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence », une provision est comptabilisée au passif en provisions pour risques pour la quote-part de pertes accumulées excédant l'investissement d'origine.

(en millions de francs CFA)

Au 31 décembre 2021	86 372
Quote-part de résultat	18 970
Dividendes distribués ⁽¹⁾	(15 626)
Réévaluations des titres	217
Autres mouvements	23
Au 31 décembre 2022	89 956

(1) Au 31 décembre 2022, correspond aux dividendes distribués par la société Abidjan Terminal pour 14 464 millions de francs CFA.

6.3 - Autres actifs financiers

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond généralement au coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres », « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers au coût amorti ».

Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Les actifs financiers non courant intègrent la part à plus d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.

Actifs financiers à la juste valeur

Ces actifs comprennent les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et dont le sous-jacent est financier, et d'autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

L'essentiel de ces actifs financiers sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, leur juste valeur étant déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Le groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de leur juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation et en l'absence de marché actif.

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres comprennent :

- les participations non consolidées qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels le Groupe a fait le choix irrévocable de les classer en juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global sont enregistrés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré en réserves de consolidation et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes et les intérêts reçus des participations non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat.

- les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement le remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû et, dont l'intention de gestion du groupe est la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs financiers. Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsque l'actif financier est vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

- Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment) et d'autres actifs financiers ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, dont les instruments financiers dérivés. Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion du groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. Il s'agit notamment de créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, d'autres prêts, créances et obligations.

Les placements (dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN) ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalent de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que les OPCVM monétaires ne satisfaisant pas aux spécifications de la position AMF n°2011-13 sont classés en actifs financiers au coût amorti dans les actifs financiers courants.

A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			642	642	0
Actifs financiers au coût amorti	1 425	(110)	1 315	1 315	0
TOTAL			1 957	1 957	0

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			625	625	0
Actifs financiers au coût amorti	1 390	(110)	1 280	1 280	0
TOTAL			1 906	1 906	0

Détail des variations de la période

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2022 Valeur nette
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	625	0	0	17	0	642
Actifs financiers au coût amorti	1 280	719	(741)	0	56	1 315
TOTAL	1 906	719	(741)	17	56	1 957

6.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	11 527	0	11 482	11 482	0	11 482
Conventions de trésorerie - actif	36 572	0	36 572	47 411	0	47 411
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>48 099</i>	<i>0</i>	<i>48 099</i>	<i>58 893</i>	<i>0</i>	<i>58 893</i>
Concours bancaires courants	(12 745)	0	(12 745)	(17 101)	0	(17 101)
TRÉSORERIE NETTE	35 354	0	35 354	41 792	0	41 792

6.5 - Endettement financier

Principes comptables

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2020-01 du 6 mars 2020, de l'Autorité des Normes Comptables, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net,
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net,
- les dettes sur rachats d'intérêts minoritaires et compléments de prix sont exclues de l'endettement net.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

6.5.1 - Endettement financier net

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2021	dont courant	dont non courant
Autres emprunts et dettes assimilées ^{(1) (2)}	13 197	12 745	452	17 498	17 101	397
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	13 197	12 745	452	17 498	17 101	397
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	(48 099)	(48 099)	0	(58 893)	(58 893)	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(34 902)	(35 354)	452	(41 394)	(41 792)	397

(1) Le montant en non courant correspond à la part à plus d'un an des dépôts et cautionnements reçus.

(2) Le montant en courant correspond principalement aux concours bancaires;

(3) Trésorerie et équivalents de trésorerie - voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.

6.5.2 - Variation de l'endettement brut

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Souscription d'emprunts	Remboursement d'emprunts	Autres variations cash ⁽¹⁾	variation non cash Variation de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	0	0	(5 185)	884	0	13 197
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	17 498	0	0	(5 185)	884	0	13 197

(1) Comprend la variation des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie - passifs compris dans la trésorerie nette (voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier**Endettement financier détaillé par devise**

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Euros	Francs CFA
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	0	13 197
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	13 197	0	13 197

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Euros	Francs CFA
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	0	17 498
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	17 498	0	17 498

Endettement financier détaillé selon le taux (montants avant couverture)

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	452	12 745	17 498	397	17 101
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	13 197	452	12 745	17 498	397	17 101

6.5.3 - Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	12 745	378	74
Total dettes financières	13 197	12 745	378	74

Dettes des passifs courants

Fournisseurs et autres créditeurs	80 980	80 980	0	0
Impôts courants	4 325	4 325	0	0

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	17 101	323	74
Total dettes financières	17 498	17 101	323	74

Dettes des passifs courants

Fournisseurs et autres créditeurs	84 232	84 232	0	0
Impôts courants	5 098	5 098	0	0

6.6 - Engagements hors bilan au titre du financement

6.6.1 - Engagements donnés

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	3 358	551	1 803	1 004

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	3 321	611	1 705	1 004

6.6.2 - Engagements reçus

Néant.

Note 7 - Informations relatives aux risques de marché

Informations sur les risques

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

Principaux risques concernant le groupe

Risque sur les actions côtées

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire n'est pas exposé à la variation des cours de Bourse du fait de son portefeuille de titres de participation.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire présente un désendettement financier net de 34 902 millions de francs CFA (41 394 millions de francs CFA au 31 décembre 2021). Le groupe Bolloré Transports & Logistics Côte d'Ivoire dispose de comptes courants avec Bolloré Africa Logistics qui peuvent, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité.

Risque de taux

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le Groupe fait apparaître un désendettement net de 34 902 millions de francs CFA, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré Africa Logistics.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers net serait de 349 millions de francs CFA.

Risque de crédit

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Risque de devise

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

Note 8 - Capitaux propres et résultat par action

8.1 - Capitaux propres

Principes comptables

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Au 31 décembre 2022, le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. s'élève à 10 887 millions de francs CFA, divisé en 54 435 300 actions ordinaires d'un nominal de 200 francs CFA chacune et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 54 418 250 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 54 418 250 actions.

8.1.1 - Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée au cours de l'exercice 2022.

Les événements affectants ou pouvant affecter le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. sont soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 7.5 - Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

8.1.2 - Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes distribués au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 077 millions de francs CFA, soit 130 francs CFA par action.

8.1.3 - Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et ses filiales s'élève à 20 493 actions.

8.2 - Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	16 780	16 780
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	16 780	16 780
Nombre de titres émis	54 435 300	54 435 300
Nombre de titres d'autocontrôle	(20 493)	(20 493)
Nombre de titres en circulation	54 414 807	54 414 807
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Actions gratuites	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	54 414 807	54 414 807
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	54 418 250	54 418 250
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	54 418 250	54 418 250

Note 9 - Provisions**Principes comptables**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2021	dont courant	dont non courant
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 331	0	1 331	1 331	0	1 331
Provisions pour risques filiales	438	0	438	345	0	345
Autres provisions pour risques	12	0	12	12	0	12
Provisions pour risques et charges	1 781	0	1 781	1 687	0	1 687
Engagements envers le personnel	11 838	0	11 838	14 315	0	14 315
PROVISIONS	13 619	0	13 619	16 002	0	16 002

(1) Concerne principalement les provisions sur des litiges commerciaux comptabilisées sur AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour un montant de 1 296 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 1 160 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Détail des variations de la période

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions avec utilisation	sans utilisation	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2022
Provisions pour litiges	1 331	747	(382)	(365)		0		1 331
Provisions pour risques filiales	345	93						438
Autres provisions pour risques	12							12
Engagements envers le personnel	14 315	855	(678)			(2 654)		11 838
TOTAL	16 002	1 695	(1 060)	(365)		(2 654)		13 619

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2022 :

(en millions de francs CFA)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(1 498)	1 425	(73)
Résultat financier	(198)	0	(198)
TOTAL	(1 695)	1 425	(270)

Note 10 - Charges et avantages du personnel**10.1 - Effectifs moyens****Ventilation des effectifs par secteur**

	2022	2021
Transport et Logistique	1 564	1 544
TOTAL	1 564	1 544

10.2 - Engagement de retraite et avantages assimilés**Principes comptables****Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Le taux de référence utilisé pour les principaux plans est *l'iBoxx AA Corporate* à la date d'évaluation des plans.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres, à l'exception des autres avantages à long terme pour lesquels les impacts des variations sont comptabilisés en résultat.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
(en millions de francs CFA)						
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315

Composantes de la charge

	2022			2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
(en millions de francs CFA)						
Coût des services rendus	(727)	(237)	(964)	(843)	(207)	(1 050)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	205	205	0	128	128
Effets des réductions et liquidation de plan	6	3	9	13	3	15
Charges d'intérêt	(88)	(17)	(105)	(80)	(16)	(97)
COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	(809)	(46)	(855)	(911)	(92)	(1 003)

Mouvements sur le passif / actif net comptabilisés au bilan**Evolution de la provision**

	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
(en millions de francs CFA)						
Au 1er janvier	11 967	2 347	14 315	10 998	2 255	13 253
Augmentation par résultat	833	22	855	911	92	1 003
Reprise par résultat	(346)	(332)	(678)	(500)	0	(500)
Ecart actuariels constatés par capitaux propres	(2 581)	0	(2 581)	558	0	558
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(32)	(40)	(72)	0	0	0
Au 31 décembre	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315

Gains et (pertes) actuariels comptabilisés directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en millions de francs CFA)	31/12/2022	31/12/2021
Solde d'ouverture	(7 189))	(6 631)
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	2 581	(558)
Solde de clôture	(4 608)	(7 189)

Hypothèses d'évaluation

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

Au 31 décembre 2022	Côte d'Ivoire	Total
(en millions de francs CFA)		
Avantages postérieurs à l'emploi	9 841	9 841
dont valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	9 841	9 841
Autres avantages à long terme	1 997	1 997
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	11 838	11 838

Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

<i>en pourcentage</i>	Zone CFA
Au 31 décembre 2022	
Taux d'actualisation	3,50%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,70%
Au 31 décembre 2021	
Taux d'actualisation	0,75%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50%
(1) Inflation comprise	

Les engagements résultant de régimes à prestations définies ont été calculés sur la base des hypothèses du Groupe Bolloré et non sur la base des hypothèses locales, retenues pour le calcul des engagements en conformité avec le référentiel Syscohada révisé, en adéquation avec le référentiel IFRS sur ce sujet. La prise en compte des taux d'actualisation et de revalorisation salariale pratiquée par le Groupe a entraîné une augmentation de l'engagement de 3 869 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2022 et une augmentation de l'engagement de 7 139 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2022, le montant de cette différence diminue de 3 269 millions de francs CFA.

Sensibilités

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)		Evolution du taux d'actualisation (en millions de francs CFA)	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2022	4,26%	-3,98%	504,4	-470,9
Effet sur la charge 2023	-0,17%	0,11%	-2,0	1,2

10.3 - Rémunération des organes d'administration et de direction (Parties liées)

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Avantages à court terme	60	60
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration et aux mandataires sociaux.

Note 11 - Impôts

Principes comptables

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

11.1 - Charge d'impôt**11.1.1 - Analyse de la charge d'impôt**

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Impôts courants ⁽¹⁾	(1 935)	(2 595)
Variation nette des impôts différés	879	550
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit d'impôts, <i>Carry back</i>) ⁽¹⁾	(2 551)	(11)
Retenues à la source ⁽²⁾	(2 298)	(2 389)
TOTAL	(5 906)	(4 445)

(1) Concerne principalement la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire.

(2) Relatifs aux dividendes distribués par AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) (2 232 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 2 151 millions de francs CFA au 31 décembre 2021), par Socopao Côte d'Ivoire (141 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 13 millions de francs CFA au 31 décembre 2021)

11.1.2 - Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Résultat net consolidé	14 128	16 788
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(18 970)	(17 567)
Charge (produit) d'impôt	5 906	4 445
Résultat avant impôt	1 064	3 666
Taux d'impôt théorique de la société mère	25%	25%
PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT	(266)	(916)
Rapprochement :		
Différences permanentes	(6 108)	(3 682)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	471	156
Incidence des différentiels de taux	(3)	(3)
Autres	0	0
PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT	(5 906)	(4 445)

11.2 - Impôts différés**11.2.1 - Position au bilan**

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions de francs CFA)		
Impôts différés - actif ⁽¹⁾	1 957	1 742
Impôts différés - passif	0	0
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ⁽¹⁾	1 957	1 742

(1) Dont principalement de l'impôt différé sur les différences temporaires de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire.

11.2.2 - Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions de francs CFA)		
Provisions retraites et autres avantages au personnel	2 899	3 425
Réévaluation des immobilisations	(4 063)	(4 263)
Différences temporaires sociales	1 948	1 949
Autres	1 173	631
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	1 957	1 742

11.2.3 - Évolution de la position nette en 2022

	Impôts différés nets
(en millions de francs CFA)	
31 décembre 2021	1 742
Impôts différés comptabilisés par résultat	879
Impôts différés comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(646)
Variations de périmètre	0
Autres mouvements	(18)
31 décembre 2022	1 957

(1) La variation nette correspond à l'impôt différé relatif aux pertes et gains actuariels des engagements envers le personnel.

Impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits reportables et des crédits d'impôt

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions de francs CFA)		
Déficits reportables	0	0
Amortissements réputés différés	0	7
TOTAL	0	7

11.3 - Impôts courants**11.3.1 - Actif**

	2022			2021		
(en millions de francs CFA)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif ⁽¹⁾	0	0	0	6	0	6
TOTAL	0	0	0	6	0	6

(1) Concerne uniquement la créance d'impôt comptabilisé dans les comptes de la Société Togolaise de Consignation Maritime.

11.3.2 - Passif

	Au 31/12/2021	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	Au 31/12/2022
(en millions de francs CFA)					
Impôts courants - passif	5 098	0	(775)	2	4 325
TOTAL	5 098	0	(775)	2	4 325

Note 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire et ses filiales, notamment les opérations de centralisation de trésorerie et les entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	17 067	26 062
- entités mises en équivalence	16 334	9 911
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	(5 818)	(5 776)
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	328	401
- entités mises en équivalence	0	(736)
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en millions de francs CFA)	31/12/2022	31/12/2021
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾	0	5 425
- entités mises en équivalence	2 263	596
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾		4 140
- entités mises en équivalence	2 124	1 874
- membres du Conseil d'administration	0	0
Coût net du financement		
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾	36 573	47 411
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

(2) Entités sous contrôle commun du Groupe MSC, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

Note 13 - Événements postérieurs à la clôture

A la suite de la cession des activités logistiques africaines du Groupe Bolloré au Groupe MSC, Bolloré Africa Logistics a procédé au dévoilement de notre nouvelle marque AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL), le jeudi 30 mars 2023 dont vous pouvez apercevoir le logo ici-bas.



Note 14 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Montant des honoraires par réseau

(En millions de francs CFA)	Total 2022	ECR International			
		Commissaire aux comptes		Réseau	
		Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Certification des comptes individuels et consolidés					
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL)Côte d'Ivoire S.A.	137,6	137,6	92%	n/a	
Filiales intégrées globalement	11,9	11,9	8%		
Sous-total	149,5	149,5	100%		
Services autres que la certification des comptes					
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL)Côte d'Ivoire S.A.	4 967,8	4967,8		n/a	
Filiales intégrées globalement	69,2	69,2			
Sous-total	5 037,0	5 037,0			
TOTAL HONORAIRES	5 186,5	5 186,5			

n/a : non applicable

Note 15 - Liste des sociétés consolidées

I. PAR INTEGRATION GLOBALE

Libellé	Siège	% intérêt 2022	% intérêt 2021	SIREN / Pays / Territoire
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan - SEPBA	Abidjan	94,78	94,78	Côte d'Ivoire
Société Togolaise de Consignation Maritime	Lomé	99,91	99,91	Togo
Socopao Côte d'Ivoire	Abidjan	99,98	99,98	Côte d'Ivoire
GIE Gemaci	Abidjan	74,92	0,00	Côte d'Ivoire

II. PAR MISE EN EQUIVALENCE

Libellé	Siège	% intérêt 2021	% intérêt 2020	SIREN / Pays / Territoire
Abidjan Terminal	Abidjan	30,00	30,00	Côte d'Ivoire
African Investment Company	Luxembourg	26,22	26,22	Grand-Duché de Luxembourg
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Niger	Niamey	24,99	24,99	Niger

Grimaldi Côte d'Ivoire	Abidjan	30,00	30,00	Côte d'Ivoire
Pacoci	Abidjan	49,90	49,90	Côte d'Ivoire
Terminal Roulier d'Abidjan - TERRA	Abidjan	25,00	25,00	Côte d'Ivoire

NA: Non applicable.

Note 16 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 Décembre

Néant.



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone: 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A.

(AGL CI S.A.)

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 7 pages hors annexes



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone : 27 20 27 18 72
01 BP 4050 Abidjan 01

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 10 887 060 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers consolidés de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS telles qu'éditées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Traitement comptable des instruments financiers

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas appliqué les normes IFRS 9 et 7 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ainsi que les informations à donner en annexes. En l'absence de cette application, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation des instruments financiers.

2. Informations en annexes aux états financiers consolidés

Contrairement aux dispositions des normes IFRS, les notes annexes présentent les anomalies suivantes :

- La note relative au chiffre d'affaires (note 4.1) ne présente pas de manière détaillée la nature des services rendus, les modalités de reconnaissance du revenu par service rendu, leurs montants comme exigée par la norme IFRS 15 ;
- La note relative aux secteurs opérationnels (note 4.2) ne présente pas les informations financières et les informations descriptives des secteurs opérationnels (ex : types de produits et services, informations sur les pertes et profits, actifs et passifs des différents secteurs opérationnels...) conformément à la norme IFRS 8.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers consolidés qui indique que certaines entités ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible importance par rapport aux états financiers consolidés. Pour rappel, les normes IFRS n'admettent pas l'importance significative comme critère d'exclusion du périmètre de consolidation.

Les entités du groupe AGL concernées par cette exclusion sont les suivantes :

FILIALES	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		
	Direct	Indirect	TOTAL
SOAAT	100,00%		100,00%
SFV	47,27%		47,27%
SUV		99,998%	99,998%
SCIEC	50,00%		50,00%
SCANSHIP CI	99,86%	0,02%	99,88%
SOCOPAO BENIN	0,04%	99,70%	99,74%
STST	50,01%		50,01%
SOGEF	44,91%		44,91%

Points clés de l'audit

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 88 451 millions FCFA et représente 81 % du total des produits des activités ordinaires de l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires provient d'activités diverses et variées : consignation, manutention, transit maritime, transport aérien/express, transport ferroviaire, agence de voyage, location immobilière et autres. Cette situation nécessite un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation.

En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- examiner le caractère approprié des incoterms retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires de chaque activité ;
- rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyser l'évolution du chiffre d'affaires par activité à partir de notre compréhension de chaque métier ;
- Vérifier des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période.

• **Evaluation des débours**

Au 31 décembre 2022, le compte débours présente un solde créditeur de 11 734 millions FCFA. Ce montant représente 8 % du total bilan inscrit dans les états financiers clos à cette date.

Les débours résultent de milliers de commandes clients en cours de traitement. Ils font l'objet d'une analyse mensuelle par les services financiers de la société. Cependant, au regard du risque d'erreur découlant du volume élevé de transactions à analyser et du fait de l'incidence de leur apurement sur le compte d'exploitation, le contrôle des débours requiert une attention particulière.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur l'enregistrement des débours ;
- rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyser les pièces justificatives des charges et produits d'exploitation résultant de l'apurement des débours ;
- vérifier le correct traitement des soldes débours à forte antériorité.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'éditées par l'International Accounting Standard Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant,



à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Outre l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous signalons qu'à la date de ce rapport nous n'avons pas obtenu le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés de la société. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés comme le prévoit la loi.

Abidjan, le 21 septembre 2023

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général


Georges Henri Aïé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes.



Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
consolidés*
Exercice clos le 31 décembre 2022

ECR International

Annexe 2

Etats financiers consolidés

clos le 31 décembre 2022



COMPTES INDIVIDUELS IFRS

31 décembre 2022

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A.

Table des matières

Bilan	4
Compte de résultat	5
Tableau des flux de trésorerie nette	6
Tableau de variation des capitaux propres	7
Notes annexes aux états financiers individuels IFRS de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire au 31 décembre 2022	8
A- Déclaration de conformité	8
B- Base d'établissement	9
1- Motifs de la publication	9
2- Recours à des estimations	9
3- Immobilisations incorporelles	9
4- Immobilisations corporelles	10
5- Stocks et en-cours	10
6- Clients et autres débiteurs	10
7- Autres actifs financiers	11
8- Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
9- Engagement de retraite et avantages assimilés	12
10- Contrats de location	13
11- Provisions	14
12- Impôts	14
13- Chiffre d'affaires	14
14- Résultat opérationnel	14
15- Résultat Financier	15
16- Informations relatives aux risques de marché	15
C- Informations complémentaires aux Etats financiers individuels	15
Note 0 : Faits marquants de l'exercice	15
Note 1 : Immobilisations incorporelles	15
Note 2 : Immobilisations corporelles	16
Note 3 : Immeubles de placement	18
Note 4 : Actifs financiers de couverture non courants	18
Note 5 : Actifs d'impôts différés	19
Note 6 : Stocks	19
Note 7 : Créances clients	20
Note 8 : Autres actifs courants	20
Note 9 : Créances d'impôts courants	21
Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Note 11 : Capital et Résultat par action	22
Note 12 : Réserves	23
Note 13 : Emprunts et dettes financières	23
Note 14 : Autres dettes non courantes	23
Note 15 : Provisions	23
Note 16 : Passifs d'impôts différés	24
Note 17 : Dettes fournisseurs	24
Note 18 : Autres dettes courantes	25
Note 19 : Produits différés	25
Note 20 : Chiffre d'affaires	26
Note 21 : Achats consommés	26
Note 22 : Services extérieurs	27
Note 23 : Impôts et taxes	27
Note 24 : Charges de Personnel	27
Note 25 : Dotations aux amortissements	27
Note 26 : Dotations aux provisions	28
Note 27 : Autres produits et charges opérationnels courants	28

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels	28
Note 29 : Produits financiers et charges financières	29
Note 30 : Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence.....	29
Note 31 : Charge d'impôt sur le résultat	29
Note 32 : Gestion des risques	30

Bilan• **Actif**

ACTIFS (en francs CFA)	Notes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	1	276 262 912	285 769 317
Immobilisations corporelles	2	74 400 464 215	70 214 177 506
Immeubles de placement	4	374 723 391	409 068 118
Actifs financiers de couverture non courants	5	53 188 071 699	50 264 584 415
Actifs d'impôts différés	6	11 230 498 823	8 572 582 823
Total actifs non courants (I)		139 470 021 040	129 746 182 179
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	1 519 443 940	1 491 984 083
Créances clients	8	45 289 061 405	43 488 497 205
Autres actifs	9	45 857 999 104	56 121 178 040
Créances d'impôts courants	10	1 841 292 814	2 049 224 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	8 881 132 162	10 392 878 640
Total actifs courants (II)		103 388 929 425	113 543 762 336
Total actifs (I + II)		242 858 950 465	243 289 944 515

• **Passif**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (en francs CFA)	Notes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	12	10 887 060 000	10 887 060 000
Primes d'émission		1 853 724 668	1 853 724 668
Réserves	13	93 038 544 499	84 353 114 885
Résultat net de l'exercice	1	17 315 512 616	20 181 190 767
Total des capitaux propres (I)		123 094 841 783	117 275 090 320
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	14	378 321 721	323 063 572
Dettes locatives IFRS 16	15	16 646 668 000	14 064 146 000
Provisions	16	9 328 605 118	8 457 143 794
Passifs d'impôts différés	17	6 333 922 250	6 333 922 250
Total passifs non courants (II)		32 687 517 089	29 178 275 616
PASSIFS COURANTS			
Découverts bancaires	11	12 659 588 818	16 095 671 226
Dettes fournisseurs	18	23 924 308 592	35 411 504 085
Dettes d'impôts exigibles		3 610 250 093	4 377 456 176
Autres dettes courantes	19	46 877 944 090	40 951 947 092
Produits différés	20	4 500 000	-
Total passifs courants (III)		87 076 591 593	96 836 578 579
Total capitaux propres et passifs (I + II + III)		242 858 950 465	243 289 944 515

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en francs CFA)	Notes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Activités poursuivies			
Produits des activités ordinaires	21	86 997 123 523	88 721 262 511
Achats consommés	22	-7 241 731 332	-7 225 146 572
Services extérieurs	23	-30 809 615 073	-31 352 381 961
Impôts et taxes	24	-6 399 201 211	-5 646 242 095
Charges de personnel	25	-28 637 681 286	-28 626 058 067
Dotation aux amortissements et dépréciations	26	-9 690 620 840	-9 371 983 709
Dotation aux provisions	27	-2 560 404 794	-1 381 109 292
Autres produits opérationnels courants	28	394 361 930	193 887 818
Autres charges opérationnelles courantes	28	-1 153 658 467	-1 663 749 392
Résultat opérationnel courant		898 572 450	3 648 479 241
Autres produits opérationnels	29	1 208 814 413	74 026 819
Autres charges opérationnelles	29	-212 282 210	-34 350 551
Résultat opérationnel		1 895 104 653	3 688 155 509
Produits financiers	30	13 121 337 783	13 000 904 963
Charges financières	30	-1 783 400 459	-2 078 890 232
Résultat financier		11 337 937 324	10 922 014 731
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	31	5 802 751 527	5 668 307 204
Résultat avant impôt		19 035 793 504	20 278 477 444
Charge d'impôt sur le résultat	32	-1 720 280 888	-97 286 677
Résultat après impôt des activités poursuivies		17 315 512 616	20 181 190 767
Résultat net de l'exercice		17 315 512 616	20 181 190 767
Résultat par action			
• Résultat de base par action		318	371
• Résultat dilué par action		318	371

Etat des autres éléments du résultat global

ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (en francs CFA)	Notes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Résultat net de l'exercice	0	17 315 512 616	20 181 190 767
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
• écarts de réévaluation des immobilisations corporelles		-	-
• écarts actuariels sur engagements sociaux à prestations définies		711 960 653	
• quote-part dans la réévaluation des entités associées		-	-
• impôt sur les éléments non recyclables (1)		-	-
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
• différences de change sur conversion d'activités à l'étranger		-	-
• changements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
• changements de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie		-	-
• impôt sur les éléments recyclables (1)		-	-
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		-	-
Résultat global de l'exercice		18 027 473 269	20 181 190 767

(1) Les montants peuvent également être présentés, au choix de l'entité, pour leur montant net d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie nette

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	Notes	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net		17 315 512 616	20 181 190 767
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions (1)		12 251 025 634	10 768 966 530
• Variation des impôts différés		-2 657 916 000	-2 387 375 573
• Plus values de cession, nettes d'impôts		-996 532 203	-39 676 268
• -/+ Autres produits et charges calculés		-7 841 470 235	-6 462 547 067
Marge brute d'autofinancement		18 070 619 812	22 060 558 389
- Variation des stocks		-27 459 857	-95 295 889
- Variation des créances et emplois assimilés		8 743 676 290	-19 347 965 328
- Variation des dettes et ressources assimilées		-8 125 669 911	5 027 798 346
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11	18 661 166 334	7 645 095 518
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	-31 017 773
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-10 818 457 875	-12 398 715 815
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers de couverture non courants		-58 676 091	-677 505 804
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes d'impôts		1 062 554 413	74 026 819
+ Cessions d'actifs financiers de couverture non courants nettes d'impôts		99 080 000	751 533 432
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	11	-9 715 499 553	-12 281 679 141
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
- Dividendes versés		-7 076 589 000	-5 443 530 000
+ Emprunts		55 258 149	47 790 612
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-4 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11	-7 021 330 851	-5 399 739 388
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		1 924 335 930	-10 036 323 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier (F)		-5 702 792 586	4 333 530 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (G)		-3 778 456 656	-5 702 792 586
VARIATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS		1 924 335 930	-10 036 323 011

Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Capitaux propres clôture 2020	13	10 887 060 000	1 853 724 668	74 605 865 737	-	87 346 650 405
Dividendes				-4 669 433 988		-4 669 433 988
Résultat net de l'exercice				20 181 190 767		20 181 190 767
Autres éléments du résultat global				14 416 683 137		14 416 683 137
Capitaux propres clôture 2021	13	10 887 060 000	1 853 724 668	104 534 305 652	-	117 275 090 320
Dividendes				-8 364 115 581		-8 364 115 581
Résultat net de l'exercice				17 315 512 616		17 315 512 616
Autres éléments du résultat global				-3 131 645 572		-3 131 645 572
Capitaux propres clôture 2022	13	10 887 060 000	1 853 724 668	110 354 057 115	-	123 094 841 783

Notes annexes aux états financiers individuels IFRS de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire au 31 décembre 2022

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est une société anonyme avec conseil d'administration au capital de 10 887 060 000 FCFA enregistrée sous le numéro CI-ABJ-1962B-1141 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique ainsi que toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par ses statuts.

Son siège social est situé à Treichville — Avenue Christiani — 01-BP 1727 - Abidjan 01.

Les parts de son capital social sont détenues à 79,92% par Bolloré Africa Logistics et à 20,08% par Divers autres actionnaires.

Leader de la logistique en Côte d'Ivoire, AGL COTE D'IVOIRE offre les services suivants :

- La consignation maritime ;
- Les transits maritime (import & export), aérien et pétrolier ;
- Le levage et le transport de colis lourds et volumineux ;
- La messagerie ;
- L'entrepôt ;
- Le courrier express ;
- L'agence de voyage.

A- Déclaration de conformité

Le 26 janvier 2017, le Conseil des Ministres de l'OHADA a adopté, l'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF).

Une des réformes de ce nouvel acte consiste en l'obligation pour les entités cotées à une bourse de valeurs et celles faisant un appel public à l'épargne d'établir à compter du 1^{er} janvier 2019, en sus de leurs états financiers selon le SYSCOHADA révisé, des états financiers selon les normes internationales d'informations financières, appelées normes IFRS.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en français et en FCFA, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

En date du 20 septembre 2023, le Conseil d'Administration se verra présenter les états financiers individuels conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2022, dans le but de les arrêter.

B- Base d'établissement

1- Motifs de la publication

Du fait de sa cotation en Côte d'Ivoire, AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire a l'obligation d'établir ses comptes individuels selon les normes IFRS depuis le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, les comptes individuels de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») en vigueur au 31 décembre 2022.

2- Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- L'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- La durée d'amortissement de immobilisations ;
- L'évaluation des dettes locatives et actifs au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations ;
- L'estimation des justes valeurs ;
- Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- La dépréciation des créances client ;
- Les impôts différés.

AGL COTE D'IVOIRE revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de AGL COTE D'IVOIRE pourraient en être affectés.

3- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences, des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent initialement au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet est démontrée,
- L'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- L'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions légères :	10 ans
- Agencements, aménagements, installations :	8 à 10 ans
- Immeubles bâtis :	20 ans
- Matériels et outillages	3 à 13 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 15

ans Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

Conformément à IAS 40, immeubles de placement, un seul bien a été classé sous cette catégorie et la méthode d'évaluation de celui-ci est conforme à IAS 16, soit selon la méthode du coût amorti et non la méthode d'évaluation à la juste valeur par résultat.

Contrats de location

Voir 10 - Contrats de Location.

5- Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

Le coût des stocks de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est évalué au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

6- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque clôture, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

AGL COTE D'IVOIRE évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, AGL COTE D'IVOIRE prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, AGL COTE D'IVOIRE compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, des cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations. La notion de défaut et la politique de dépréciation à 100% sont définies de façon spécifique au sein de chaque entité opérationnelle.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans

le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par AGL CI, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

7- Autres actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond généralement au coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers à la juste-valeur par les autres éléments du résultat global », « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers au coût amorti ».

Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Les actifs financiers non courants intègrent la part à plus d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.



Actifs financiers à la juste valeur

Ces actifs comprennent les actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et dont le sous-jacent est financier, et d'autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

L'essentiel de ces actifs financiers sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, leur juste valeur étant déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Le groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de leur juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation et en l'absence de marché actif.



Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global comprennent :

- les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transaction et pour lesquels AGL COTE D'IVOIRE a fait le choix irrévocable de les classer en juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global sont enregistrés en autres éléments du résultat global et maintenus en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière, date à laquelle le gain ou la perte cumulé est transféré en réserves et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes et les intérêts reçus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.
- les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement le remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû et, dont l'intention de gestion du groupe est la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs financiers. Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et maintenus en capitaux propres. Lorsque l'actif financier est vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, le gain ou la perte cumulé, maintenus en capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.



Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que AGL COTE D'IVOIRE a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment) et d'autres actifs financiers ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, dont les instruments financiers dérivés. Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en

autres charges et produits financiers.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion de AGL COTE D'IVOIRE est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. Il s'agit notamment de créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, d'autres prêts, créances et obligations.

A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

8- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

9- Engagement de retraite et avantages assimilés

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraite.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cet engagement est évalué selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

· Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour AGL COTE D'IVOIRE, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant :

- des hypothèses d'évolution des salaires,
- d'âge de liquidation de droit,
- de taux de mortalité,
- de taux d'inflation,
- puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations à long terme de première catégorie cotées à la

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie des autres éléments du résultat global, à l'exception des autres avantages à long terme pour lesquels les impacts des variations sont comptabilisés en résultat.

• Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

10- Contrats de location

A compter du 1er janvier 2019, AGL COTE D'IVOIRE applique la nouvelle norme comptable IFRS 16 – Contrats de location.

Les achats et ventes de droits d'accès et de droits d'utilisation de licences de propriété intellectuelle étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, le principal sujet d'attention pour AGL COTE D'IVOIRE concerne la comptabilisation des contrats de locations immobilières pour lesquels AGL COTE D'IVOIRE est preneur, qui aboutit notamment à l'enregistrement au bilan d'un montant de dettes locatives correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, ainsi qu'en contrepartie d'actifs au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

La détermination du montant des dettes locatives au 1er janvier 2019 a été réalisée par :

- L'analyse des contrats de location simple, dont les obligations contractuelles étaient jusqu'au 31 décembre 2018 présentées en engagements hors bilan ;
- L'appréciation de la durée de location correspondant au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, en tenant compte de toute option de renouvellement que AGL COTE D'IVOIRE a la certitude raisonnable d'exercer et de toute option de résiliation que AGL COTE D'IVOIRE a la certitude raisonnable de ne pas exercer.
- L'estimation du taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019 de chaque contrat, en tenant compte de leur durée de location résiduelle à cette date.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le montant de la dette est :

- augmenté par l'effet de désactualisation (charges d'intérêts sur obligations locatives) ;
- diminué par les paiements de loyers effectués ;
- réévalué en cas de modification du contrat de location.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont comptabilisés au coût à la date de prise d'effet du contrat.

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend :

- Le montant de la dette locative associée ;
- Les coûts directs initiaux (frais marginaux d'obtention du contrat de location) ;
- Les paiements effectués avant le début du contrat déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Les coûts de remise en état (comptabilisés et évalués selon la norme IAS 37) ;
- La durée d'amortissement utilisée est la durée de location.

Au bilan, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés au sein des immobilisations corporelles ou des autres immobilisations incorporelles selon l'actif qu'ils visent.

Les dettes de loyers sont inscrites en autres passifs courants ou non courants selon leur maturité. Elles ne sont pas incluses dans l'endettement financier de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire.

11- Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque AGL COTE D'IVOIRE a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque AGL COTE D'IVOIRE dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

12- Impôts

AGL COTE D'IVOIRE calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

13- Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'obligation de prestation promise au contrat est remplie à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse de ces produits.

Les contrats sont analysés conformément à la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

14- Résultat opérationnel

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations, les pertes sur créances irrécouvrables et d'autres produits et charges de gestion courante.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Pertes et gains de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire réalise l'essentiel de son activité en francs CFA et est peu exposé aux variations de change opérationnel.

15- Résultat Financier

Le coût net du financement comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des autres produits dérivés relatifs aux transactions financières.

Opérations en monnaie étrangère

Les pertes et gains de change découlant de la conversion au cours de change de clôture des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconnus en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

16- Informations relatives aux risques de marché

Le suivi et la gestion de la dette et des instruments financiers sont assurés par les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion AGL COTE D'IVOIRE. Elles organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

C- Informations complémentaires aux Etats financiers individuels**Note 0 : Faits marquants de l'exercice****✚ Faits marquants de l'exercice 2022**

Néant

✚ Faits marquants de l'exercice 2021

Néant.

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Brevets, licences, concessions, logiciels et autres droits similaires*	769 913 705	-751 650 793	18 262 912	887 423 841	-859 654 524	27 769 317

* Mise au rébus de logiciels en 2022 d'un montant de 117 510 136

FCFA

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC nettes	Dotations	Variations périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Brevets, licences, concessions, logiciels et autres droits similaires	27 769 317	-	0	-9 506 405	-	-	-	18 262 912

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	532 321 273	-	532 321 273	520 321 273	-	520 321 273
Bâtiments, installations techniques et agencements	80 392 815 117	-36 688 876 313	43 703 938 804	74 542 705 460	-33 414 362 298	41 128 343 162
Matériels et mobiliers	64 081 667 620	-57 095 469 086	6 986 198 534	63 004 468 229	-55 259 734 772	7 744 733 457
Avances et acomptes versées sur immobilisations	7 377 395 604	-	7 377 395 604	7 142 210 614	-	7 142 210 614
Droits d'utilisation des actifs (IFRS 16)	24 738 585 000	-8 937 975 000	15 800 610 000	20 647 686 000	-6 969 117 000	13 678 569 000
Total	177 122 784 614	-102 722 320 399	74 400 464 215	165 857 391 576	-95 643 214 070	70 214 177 506

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC nettes	Dotations	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Terrains	520 321 273	12 000 000	0	0	0	532 321 273
Bâtiments, installations techniques et agencements	41 128 343 162	6 569 932 991	-450 000 000	-2 049 811 586	-1 494 525 763	43 703 938 804
Matériels et mobiliers	7 744 733 457	2 995 189 646	-1 873 002 973	-3 680 013 122	1 799 291 526	6 986 198 534
Avances et acomptes versées sur immobilisations	7 142 210 614	2 566 960 000	0	0	-2 331 775 000	7 377 395 614
Droits d'utilisation des actifs (IFRS 16)	13 678 569 000	5 214 268 000	-7 757 000	-3 247 198 000	162 728 000	15 800 610 000
Total	70 214 177 506	17 358 350 637	-2 330 759 973	-8 977 022 708	-1 864 281 237	74 400 464 225

Au 31 décembre 2022, nous notons une augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles de 7%.

Cette augmentation résulte principalement des acquisitions effectuées dans les postes suivants :

▪ **Terrains**

Acquisition d'une parcelle de 5 856 m² à POGO d'une valeur de 12 millions de FCFA

▪ **Bâtiments hors immeuble de placement**

Acquisition des immobilisations de SEPBA San Pedro d'une valeur totale de 963 millions de FCFA dont l'ATELIER GEMACI (61 millions de FCFA), Magasin Port billes (124 millions de FCFA) et le dépôt de TC vides (777 millions de FCFA).

Diverses constructions effectuées dont :

- des bâtiments administratifs, entrepôts et Terre-pleins liées à la 2ème phase de AEROHUB pour 2 759 millions de FCFA ;
- l'entrepôt base empotage KKO en cours de 823 millions de FCFA.

▪ **Aménagements, agencements et installations**

Divers aménagements dont les plus significatifs sont :

- Base empotage Vrac San-Pedro : 538 millions de F CFA,
- Base Vridi 5 : 288 millions de F CFA
- travaux de pavages et dallages du dépôt TCS vides Spy ex SEPBA : 156 millions de F CFA,
- divers travaux au siège social de AGL COTE D'IVOIRE : 129 millions de F CFA,
- travaux de renouvellement de l'entrepôt Cipexi San-Pedro : 118 millions de F CFA,
- travaux de reprise Terre-plein TCS vides San-Pedro : 110 millions de F CFA,
- hall empotage sepba : 105 millions de F CFA,
- magasin sepba 1 et 2 : 179 millions de F CFA,
- travaux de traitement et revêtement du TP Zone industrielle Yopougon : 75 millions de F CFA,
- travaux de réhabilitation et de rénovation toiture magasin omaïs : 66 millions de F CFA,
- travaux de rénovation appartement atelier moteur : 31 millions de F CFA,
- travaux d'étanchéité et remplacement cheneaux : 26 millions de F CFA
- et divers autres travaux : 174 millions de F CFA

▪ **Matériels et mobiliers**

Acquisition de matériels dont :

- 7 chariots élévateurs : 169 millions de F CFA,
- 3 grues : 118 millions de F CFA,
- 5 pinces à balles : 30 millions de F CFA,
- divers matériels informatiques écrans, ordinateurs portables, et équipements informatiques : 561 millions de F CFA
- d'une table élévatrice pour l'aérohub : 59 millions de F CFA,
- de climatiseurs : 86 millions de F CFA,
- pièces détachées diverses et autres matériels : 240 millions de F CFA
- de 4 groupes électrogènes : 53 millions de F CFA,
- 12 générateurs à gasoil : 18 millions de F CFA,
- un lot de matériel et outillage de garage : 30 millions de F CFA,
- et de divers mobiliers : 81 millions de F CFA

▪ **Matériels de transport**

Acquisition de :

- 9 tracteurs : 385 millions de F CFA,
- 16 camions et camionnettes : 363 millions de F CFA,
- 10 semi-remorques : 310 millions de F CFA,
- 26 véhicules de tourisme : 417 millions de F CFA et
- 9 motos : 7 millions de F CFA,
- autres et divers pièces détachées : 107 millions de F CFA.

▪ **Avances, acomptes sur immobilisations**

- Reclassement du terrain PK 28 et des frais d'études et de travaux effectués sur ledit terrain en avance sur immobilisations : 3 375 millions de F CFA
- Projet entrepôt VA Aérohub phase 2 : 1 343 millions de F CFA
- Projet base fret aérien Aérohub phase 3 : 684 millions de F CFA
- Aérohub : extension de 1000 m² de chambre froide : 464 millions de F CFA
- Pôle cacao à Vridi, nouveau magasin de 8000 m² et deuxième station d'empotage : 1 412 millions de F CFA

- Diverses autres avances : 98 millions de F CFA

▪ Droits d'utilisation des actifs (IFRS 16)

Impact de l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location : L'application de la norme IFRS 16 s'est traduite par la comptabilisation d'un actif au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location complémentaire d'un montant de 4 909 millions de francs CFA après déduction des amortissements cumulés et pertes de valeurs pour 8 938 millions de francs CFA au 31 décembre 2022. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de location immobilière.

▪ Amortissements

L'augmentation des amortissements résulte de l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location et de l'évaluation à la juste valeur.

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire suivant le type de bien exceptées les constructions sur sol d'autrui qui sont amorties suivant la durée du contrat de bail.

Note 3 : Immeubles de placement

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Terrains - immeubles de placement	120 000 000	120 000 000	0	0%
Bâtiments - immeubles de placement	5 824 356 297	5 824 356 297	0	0%
Total Immeubles de placement	5 944 356 297	5 944 356 297	0	0%
Amortissements	(5 569 632 906)	(5 535 288 179)	(34 344 727)	1%
Valeurs nettes immobilisations corporelles	374 723 391	409 068 118	(34 344 727)	-8%

Aucune évolution de la valeur brute des Immeubles de placement n'a été constatée au cours de l'exercice 2022.

Note 4 : Actifs financiers de couverture non courants

Les actifs financiers de couverture non courants s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Titres de participation dans des sociétés sous contrôle exclusif	1 177 240 764	1 257 240 764	-80 000 000	-6%
Titres de participation dans des sociétés conférant une influence notable	2 167 186 350	2 221 561 350	-54 375 000	-2%
Autres titres de participation	48 743 383 226	46 072 277 271	2 671 105 955	6%
Autres immobilisations financières	102 900 387	102 900 387	0	0%
Majoration des titres mis en équivalence (capitaux propres + résultat)	1 380 860 706	1 348 134 615	32 726 091	2%
Actifs financiers de couverture non courants	53 571 571 433	51 002 114 387	2 569 457 046	5%
Dépréciations	(383 499 734)	(737 529 972)	354 030 238	-
Valeurs nettes Actifs financiers de couverture non courants	53 188 071 699	50 264 584 415	2 923 487 284	6%

Les actifs financiers de couverture non courants s'établissent à 53 188 millions de F CFA en 2022 contre 50 264 millions de F CFA en 2021 soit une progression de 6%.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Prêts : Suspension des prêts immobiliers
- Titres de participation sous influence notable :
 - Liquidation de STST et sortie des 8001 actions détenus par AGL COTE D'IVOIRE (-80 millions de FCFA);

- Conformément à la norme IAS 28, les titres de participation sous influence notable détenus ont été comptabilisés en mise en équivalence.

À la suite de cette comptabilisation, nous avons pu constater une majoration de la valeur des titres mis en équivalence de 2 671 millions de francs CFA portant la valeur actuelle des titres mis en équivalence à 48 743 millions de francs CFA.

Cette hausse s'explique principalement par les titres des Abidjan Terminal (ATL) détenus.

Note 5 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Actifs d'impôts différés	11 230 498 823	8 572 582 823	2 657 916 000	31%

Les actifs d'impôts différés s'établissent à 11 230 millions de F CFA en 2022 contre 8 573 millions de F CFA en 2021.

Ci-après le tableau récapitulatif des Actifs d'impôts différés :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Différence temporaires	1 889 157 000	1 890 152 323
Amortissements dérogatoires	359 113 250	243 588 750
Réévaluation des immobilisations	167 436 750	141 606 750
IFRS 16	242 209 000	112 027 750
Variation Actifs impôts différés	2 657 916 000	2 387 375 573

Les actifs d'impôts différés ont été calculés sur :

- les différences temporaires notamment les provisions sur :
 - Congés payés
 - Créances litigieuses et douteuses
 - Autres fournisseurs débiteurs
 - Médailles de travail
 - Litiges commerciaux & sociaux
 - Dépôts et cautions
 - Titres
- l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- la mise à la juste valeur des immobilisations ;
- la diminution des loyers (IFRS 16 – Contrat de location).

Note 6 : Stocks

Les stocks se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Matières consommables	2 151 970 106	2 110 323 360	41 646 746	2%
Fournitures d'atelier et d'usine	64 496 911	52 223 711	12 273 200	24%
Fournitures de bureau	20 228 557	32 807 787	-12 579 230	-38%
Total Stocks	2 236 695 574	2 195 354 858	41 340 716	2%
Dépréciations des stocks d'autres approvisionnements	-717 251 634	-703 370 775	-13 880 859	2%
Stocks nets	1 519 443 940	1 491 984 083	27 459 857	2%

Les stocks de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire sont constitués essentiellement de palettes et de fournitures de bureau.

D'une valeur après dépréciation de 1 491 millions de F CFA en 2021, ils s'élèvent à 1 519 millions de F CFA en 2022 soit une légère hausse de 2%.

La variation de ce poste résulte principalement du renouvellement des palettes et de l'entrée en stock des caillebotis.

Les inventaires des fournitures et des palettes sont réalisés en fin d'année avec le contrôle contradictoire entre l'exploitation, la comptabilité et les commissaires aux comptes.

Note 7 : Créances clients

Les créances clients s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Clients	45 649 035 761	43 198 614 684	2 450 421 077	6%
Clients, Effets à recevoir	52 035 960	302 210 474	(250 174 514)	83%
Créances litigieuses	1 536 001 989	3 417 961 903	(1 881 959 914)	55%
Avoirs à établir	(12 211 710)	(12 327 953)	116 243	-1%
Total créances clients	47 224 862 000	46 906 459 108	318 402 892	1%
Dépréciations	(1 935 800 595)	(3 417 961 903)	1 482 161 308	43%
Total créances clients nettes	45 289 061 405	43 488 497 205	1 800 564 200	4%

Le montant des créances clients s'établit à 45 289 millions de F CFA en 2022 contre 43 488 millions de F CFA en 2021 soit une augmentation de 4%.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Clients : Hausse des soldes clients Hors-Groupe (+697 millions de F CFA) et des soldes clients Groupe (1 794 millions de F CFA)
- Clients effets à recevoir (hors réserve de propriété) : AGL COTE D'IVOIRE demande des traites escomptables avec frais à la charge des clients.
- Créances litigieuses et douteuses : nouvelles créances douteuses et litigieuses de 449 millions de F CFA compensées par des paiements sur les créances 105 millions de F CFA et la comptabilisation en perte de certaines créances principalement le client WARID pour cause de fermeture pour un montant de 1578 millions de FCFA.
- Autres créances clients : Hausse des cautions conteneurs (+ 358 millions de F CFA)
- Impact IFRS 16 : L'application de la norme IFRS 16 s'est traduite par la comptabilisation d'une créance client de 44 millions de F CFA.

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Fournisseurs débiteurs	155 228 560	110 110 160	45 118 400	41%
Personnel	329 312 223	252 984 425	76 327 798	30%
Organismes sociaux	479 884 503	40 649 446	439 235 057	1081%
Apporteurs, associés et groupe	3 761 736 497	14 861 235 085	(11 099 498 588)	-75%
Débiteurs divers	42 283 868 725	42 081 360 328	202 508 397	0%
Créances sur cessions	73 130 000		73 130 000	100%
Total autres actifs courants	47 083 160 508	57 346 339 444	-10 263 178 936	-18%
Dépréciations	(1 225 161 404)	(1 225 161 404)	-	0%
Total autres actifs courants nets	45 857 999 104	56 121 178 040	- 10 263 178 936	-18%

Les autres actifs courants passent, après dépréciation, à 45 458 millions de F CFA en 2022 contre 56 121 millions de F CFA en 2021 ; soit une baisse de 18%.

Les débiteurs divers sont constitués principalement des débours transit et shipping, des charges constatées d'avance et des autres débiteurs.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

Apporteurs, associés et groupe : Baisse des comptes courants d'associés (-11 099 MFCFA) du fait du règlement des dividendes de BAL France (-5 293 MFCFA), des règlements de diverses factures ROUEN (-1 672MFCFA) et du remboursement de l'avance faite à BTL Burkina Faso (-4 134 MFCFA)

Débiteurs divers : baisse des charges constatées d'avance d'un montant de 998 millions de F CFA.

Créances sur cessions : Créances sur cession des 5000 titres GRIMALDI détenus par AGL COTE D'IVOIRE (+73 millions de FCFA).

Les provisions pour dépréciation portent sur divers comptes débiteurs à savoir

Note 9 : Créances d'impôts courants

Les créances d'impôts courants se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Etat, impôt sur les bénéfices	446 458 165	409 430 631	37 027 534	9%
Etat, crédit de TVA	849 211 831	546 238 363	302 973 468	55%
Etat, TVA récupérable	545 604 068	954 844 104	(409 240 036)	-43%
Etat, impôts retenus à la source	18 750		18 750	100%
Etat, créances diverses		138 711 270	(138 711 270)	-100%
Total créances d'impôts courants	1 841 292 814	2 049 224 368	(207 931 554)	-10%

Passant de 2 049 millions de F CFA en 2021 à 1 841 millions de F CFA en 2022, les créances d'impôts ont baissé de 207 millions de F CFA soit -10%.

Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Banques	8 851 686 049	10 359 984 602	(1 508 298 553)	-15%
Instruments de monnaie électronique	5 546 567	6 910 461	(1 363 894)	-20%
Caisse	23 899 542	25 983 577	(2 084 035)	-8%
Total Trésorerie active	8 881 132 158	10 392 878 640	(1 511 746 482)	-15%
Banques	(3 159 588 818)	(16 095 671 226)	12 936 082 408	-80%
Banques, crédits de trésorerie	(9 500 000 000)		(9 500 000 000)	100%
Total Trésorerie Passive	(12 659 588 818)	(16 095 671 226)	3 436 082 408	-21%
Total Trésorerie	(3 778 456 660)	(5 702 792 586)	1 924 335 926	-34%

La trésorerie active s'établit à 8 881 millions de F CFA en 2022 contre 10 393 millions de F CFA en 2021, soit une baisse de 1 512 millions de F CFA (-15%).

Cette baisse s'explique principalement par le remboursement du prêt à une entité du groupe (+4 134 millions de FCFA) compensée par les reversements d'un montant de (-3 200 millions de FCFA) et la baisse des encaissements en lien avec la facturation (-577 millions de FCFA)

Signature d'un contrat pour l'ouverture d'un compte d'instruments de monnaie électronique JULAYA en mai 2022.

Au niveau de la trésorerie passive, elle passe de 16 096 millions de F CFA en 2021 à 12 659 millions de F CFA en 2022 soit une baisse de 3 436 millions de F CFA (-21%) en lien avec l'arrêt de l'endettement intra groupe.

Notons la mise en place d'un crédit spot.

Impact IAS 32 : Instruments financiers présentation

Mise en place d'un contrat de liquidité et d'animation des actions BTLCI cotées à la BRVM en 2020.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et ses filiales s'élève à 25 000 actions.

La variation de ce compte provient de l'achat de 4 507 nouveaux titres pour une valeur de 7,5 millions de F CFA.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions propres ont été déduites des capitaux propres.

Les flux de trésorerie se détaillent comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	18 661 166 334	7 645 095 518	11 016 070 816	144%
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(9 715 499 553)	(12 281 679 141)	2 566 179 588	-21%
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(7 021 330 851)	(5 399 739 388)	(1 621 591 463)	30%
Total Flux de trésorerie	1 924 335 930	(10 036 323 011)	11 960 658 941	-119%
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	-5 702 792 586	4 333 530 425	(10 036 323 011)	-232%
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	(3 778 456 656)	-5 702 792 586	1 924 335 930	-34%

Note 11 : Capital et Résultat par action

Au 31 décembre 2022, le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. s'élève à 10 887 millions de francs CFA, divisé en 54 435 300 actions ordinaires d'un nominal de 200 francs CFA chacune et entièrement libérées.

▪ Résultat par action

	2022	2021
Résultat de base par action	318	371
Résultat dilué par action	318	371

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 54 418 250 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 54 418 250 actions.

▪ Evolution du capital

Aucune évolution du capital de AGL COTE D'IVOIRE n'a été constatée au cours de l'exercice 2022.

Les événements affectants ou pouvant affecter le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. sont soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

	2022	2021
Nombre de titres émis	54 435 300	54 435 300
Nombre de titres d'autocontrôle	(25 000)	(20 493)
Nombre de titres en circulation	54 410 300	54 414 807
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Actions gratuites	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	54 410 300	54 414 807
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	54 410 300	54 418 250
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	54 410 300	54 418 250

▪ Dividendes distribués par AGL COTE D'IVOIRE

Le montant total des dividendes distribués au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 077 millions de francs CFA, soit 130 francs CFA par action.

▪ Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et ses filiales s'élève à 25 000 actions.

Note 12 : Réserves

Les réserves se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Réserves	2 177 412 000	2 177 412 000	-	0%
Réserves facultatives	740 183	740 183	-	0%
Report à nouveau	10 472 520 342	18 836 635 923	(8 364 115 581)	-44%
Résultat en instance d'affectation : Bénéfice	55 878 444 510	35 697 253 743	20 181 190 767	57%
Majoration des titres mis en équivalence (capitaux propres)	24 509 427 464	27 641 073 036	(3 131 645 572)	-11%
Total Réserves	93 038 544 499	84 353 114 885	8 685 429 613	10%

Les réserves s'établissent à 93 039 millions de F CFA en 2022 contre 84 353 millions de F CFA en 2021 augmentant ainsi de 8 685 millions de F CFA (+10%).

Les réserves libres correspondent aux réserves facultatives d'une valeur 740 mille F CFA.

Note 13 : Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières correspondent aux cautions versées par les clients et aux IFC des agents transférés par les autres entités du groupe. Elles s'établissent à 378 millions de F CFA en 2022 contre 323 millions de F CFA en 2021, soit une augmentation de 55 millions de F CFA.

Cette hausse provient principalement des indemnités de fin de carrière des agents transférés de SEPBA (+54,8 millions de FCFA).

Note 14 : Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 16 646 millions de F CFA et résultent de l'application de la norme IFRS 16.

Note 15 : Provisions

Les provisions se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Provisions pour litiges	1 295 821 258	1 296 114 020	(292 762)	0%
Provisions pour pensions et obligations similaires - engagement de retraite	7 955 713 627	7 161 029 774	794 683 853	11%
Autres provisions pour risques et charges	77 070 233		77 070 233	100%
Total Provisions	9 328 605 118	8 457 143 794	871 461 324	10%

Le montant des provisions s'élève à 9 328 millions de F CFA en 2022 contre 8 457 millions de F CFA en 2021. Soit une hausse de 10% correspondant à 871 millions de F CFA.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Provisions pour pensions et obligations de retraite, la méthode d'évaluation retenue est la méthode actuarielle.

La variation de 795 millions de FCFA provient des reprises à la suite des départs à la retraite (1 018 millions de F CFA) compensées par la dotation annuelle de 1 813 millions de F CFA.

▪ **Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Taux d'actualisation	5,85%	6,18%
Taux de turn-over	2,09%	1,70%
Taux d'inflation	0,00%	0,90%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Table de mortalité	Cima F	Cima F

▪ **Tableau de variation des engagements**

Engagement au 31/12/2021	6 574 029 943
Coût des services rendus au cours de 2022	387 999 808
Coût financier	371 402 033
Gains actuariels	711 960 653
Prestations payées 2022	-685 966 548
Coût des services passées	0
Engagement au 31/12/2022	7 359 425 890

- Autres provisions pour risques et charges : Ce sont les provisions sur situations nettes des sociétés SCANSHIP (+55 millions de FCFA) et SOAAT (+22 millions de FCFA).

Note 16 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 6 333 millions de F CFA en 2022.

Aucune évolution des passifs d'impôts différés sur l'exercice 2022.

Note 17 : Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Fournisseurs, dettes en compte	12 192 837 286	15 216 496 657	(3 023 659 371)	-20%
Fournisseurs, effets à payer	4 809 640 826	11 397 163 735	(6 587 522 909)	-58%
Fournisseur, factures non parvenues	6 921 830 480	8 797 843 693	(1 876 013 213)	-21%
Total Dettes fournisseurs	23 924 308 592	35 411 504 085	(11 487 195 493)	-32%

On note une baisse de 32% des dettes fournisseurs, elles passent de 35 411 millions de F CFA en 2021 à 23 924 millions de F CFA en 2022.

La variation du poste fournisseurs, dettes en compte provient principalement de la baisse du compte Douane.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Fournisseurs, effets à payer : Baisse des encours DOUANE (Effets à payer) de -6 588 millions de F CFA
- Fournisseurs, factures non parvenues : Baisse du poste des factures non parvenues d'un montant de -1 876 millions de F CFA et des fournisseurs d'exploitation de de -3 023 millions de F CFA.
- Autres fournisseurs débiteurs : 344 millions de F CFA à plus de 2 ans, cautions containers versés à des armateurs ou à leurs représentants :

- IMESSINA CI
- MSC CI
- R-LOGISTICS CI
- MOVIS CI
- DIAMOND SHIPPING
- OMA CI
- PIL CI SA
- MAERSK CI

Note 18 : Autres dettes courantes

Les autres dettes courantes se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Avances clients	24 781 101 288	21 319 312 974	3 461 788 314	16%
Personnel	686 025 205	542 745 550	143 279 655	26%
Organismes sociaux	770 487 812	877 309 127	(106 821 315)	-12%
Apporteurs, associés et groupe	3 369 572 586	3 356 715 601	12 856 985	0%
Créditeurs divers	16 340 769 957	14 432 358 350	1 908 411 607	13%
Fournisseurs d'immobilisations	929 987 242	423 505 490	506 481 752	120%
Total autres dettes courantes	46 877 944 090	40 951 947 092	5 925 996 998	14%

Les autres dettes courantes s'établissent à 46 878 millions de F CFA en 2022 contre 40 951 millions de F CFA en 2021. Elles augmentent de 14%.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Clients créditeurs : hausse des avances sur douane reçues suivantes :
 - BARRY CALLEBAUT NEGOCE BCN : 1 802 Millions de F CFA (Avances douane export) ;
 - SITAB INDUSTRIES : 1 510 Millions de FCFA (Avances douane export)
 - CARGILL WEST AFRICA : 1 314 Millions de F CFA (Avances douane export)
 - CFA MOTORS CI : 976 Millions de FCFA (Avances douane export)
 compensées par la baisse des avances sur douane de certains clients :
 - OUTSPAN : 975 Millions de F CFA (Avances douane export) ;
 - CYRIAN INTERNATIONAL : 858 Millions de F CFA (Avances douane export) ;
 - PRESTIGE CIMENT : 585 Millions de FCFA
- Créditeurs divers : L'amélioration des créditeurs divers due essentiellement aux débours transit due essentiellement aux opérations avec les pétroliers et les gros volumes à forte taxation à la douane (principale débours) des clients SITAB ORANGE et le domaine des médicaments ainsi qu'à l'activité de sirt levage.
- Fournisseurs d'immobilisations : hausse des encours des fournisseurs d'immobilisations corporelles suivantes :
 - IVOIRE INGENIERIE (+327 Millions de FCFA) ;
 - PROVITA CONSTRUCTIONS METALL (74 Millions de FCFA) ;
 - EMEB CI SARL (60 Millions de FCFA)

Note 19 : Produits différés

Les Produits différés correspondent au loyer du 1^{er} trimestre 2023 de 3M solution reçu en décembre 2022 d'un montant de 4,5 millions de FCFA.

Note 20 : Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Consignation	4 359 599 046	3 603 993 399	755 605 647	21%
Manutention	23 470 347 828	24 054 181 402	(583 833 574)	-2%
Transit Maritime	33 668 270 732	34 913 983 695	(1 245 712 963)	-4%
Transit Aérien/ Express	4 205 992 135	3 904 759 884	301 232 251	8%
Logistique	11 057 857 240	11 238 811 651	(180 954 411)	-2%
Transport	3 079 319 324	5 326 354 983	(2 247 035 659)	-42%
Agence de voyage	276 911 342	179 973 400	96 937 942	54%
Meet and Greet	35 355 583	76 807 374	(41 451 791)	-54%
Mise à disposition de personnel	4 487 650 009	3 024 867 017	1 462 782 992	48%
Refacturation GEMACI	2 355 564 526	2 397 375 000	(41 810 474)	-2%
CHIFFRE D'AFFAIRES	86 996 867 765	88 721 107 805	(1 724 240 040)	-1,94%

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires baisse de 1,94%. Il passe de 88 721 millions de F CFA en 2021 à 86 997 millions de F CFA en 2022.

La diminution du chiffre d'affaires résulte de l'effet combiné d'un bon niveau des activités de consignation (+ 755 millions de FCFA) (en raison de la croissance des volumes de véhicules sur les lignes régulières et de la hausse du nombre d'escales des navires tramp) et des mises à disposition de personnel (+ 1 462 millions de FCFA) compensée par la dégradation de quelques-unes de nos activités.

Ce sont principalement :

- le transport (-2 247 millions de FCFA) du fait de la fin de l'opération Barkhane et de la concurrence accrue des armateurs sur ce métier ;
- le transit maritime (-1 246 millions de FCFA) avec une baisse de l'hinterland (fin de l'opération Barkhane) et des exports de noix de cajou, de cacao et de coton, malgré les bons volumes de café, dérivés et caoutchouc ;
- la manutention (-584 millions de FCFA) dont l'évolution s'explique par la hausse des volumes de sacherie à l'import (particulièrement riz et sucre) et à l'export (cacao et cajou), associé à une hausse du vrac import (blé) et export (cacao) sur la manutention hors terminaux à Abidjan non compensée par la baisse des volumes exports conventionnels et conteneurisés de cacao à San-Pedro.

Note 21 : Achats consommés

Les achats consommés se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Variations des stocks de biens achetés	(41 340 716)	(150 291 343)	108 950 627	-72%
Achats stockés de matières et fournitures consommables	175 500 113	163 739 817	11 760 296	7%
Autres achats	6 786 218 963	6 833 856 656	(47 637 693)	-1%
Achats d'emballages	321 352 972	377 841 442	(56 488 470)	-15%
Total Achats consommés	7 241 731 332	7 225 146 572	16 584 760	0,2%

Nous notons une Légère hausse de 0,2% des achats consommés.

En effet de 7 225 millions de F CFA en 2021, ils s'établissent à 7 241 millions de F CFA en 2022 augmentant ainsi de 17 millions de F CFA.

Les principales variations résultent des postes suivants :

- Variations des stocks de biens achetés : Sortie des palettes et des imprimés obsolètes entraînant une dégradation du stock de 72%.

Note 22 : Services extérieurs

Les services extérieurs se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Services extérieurs	23 149 759 624	22 824 975 689	324 783 935	1,4%
Autres services extérieurs	11 752 457 449	11 841 152 272	(88 694 823)	-0,7%
Total Services extérieurs	34 902 217 073	34 666 127 961	236 089 112	0,7%

Les services extérieurs s'établissent à 34 902 millions de F CFA en 2022 contre 34 666 millions de F CFA en 2021, soit une hausse de 0,7%.

Quasi-stabilité entre 2022 et 2021 des charges.

Note 23 : Impôts et taxes

La rubrique Impôts et taxes s'analyse au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Impôts et taxes directs	5 192 979 817	4 902 599 459	290 380 358	6%
Impôts et taxes indirects	122 855 766	118 682 850	4 172 916	4%
Droits d'enregistrement	613 319 924	396 167 578	217 152 346	55%
Pénalités, amendes fiscales	325 000 000	918 072	324 081 928	35300%
Autres impôts et taxes	145 045 704	227 874 136	(82 828 432)	-36%
Total Impôts et taxes	6 399 201 211	5 646 242 095	752 959 116	13%

Avec une hausse de 13%, les principales variations des impôts et taxes résultent de l'effet combiné de l'économie réalisée sur divers impôts (439 millions de FCFA) non compensée par la hausse des charges suivantes :

- impôts fonciers et patentes liée (512 millions de FCFA) du fait des nouvelles acquisitions des magasins de SEPBA
- droits d'enregistrements (217 millions de FCFA)
- amende fiscale (300 millions de FCFA) suite à la vérification générale portant sur les exercices 2019 à 2021.

Note 24 : Charges de Personnel

Les charges de personnel se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Charges de personnel	28 637 681 286	28 626 058 067	11 623 219	0,04%
Effectif du personnel	1 555	1 599	-44	-3%

On note une quasi-stabilité des charges de personnel.

Note 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	3 212 048	(3 212 048)	-100%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 690 620 840	9 368 771 661	321 849 179	3%
Total Dotation aux amortissements	9 690 620 840	9 371 983 709	318 637 131	3%

On note une hausse des dotations aux amortissements de 3%.

Les dotations aux amortissements de l'actif au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16) d'un montant 3 247 millions de FCFA sont incluses dans le résultat opérationnel.

Note 26 : Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions passent de 1 381 millions de F CFA en 2021 à 2 560 millions de F CFA en 2022 à soit une hausse de 1 179 millions de FCFA (85%) comme détaillé dans le tableau ci-après :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Dotations aux provisions pour risques commerciaux	647 187 842	299 028 674	348 159 168	116%
Dotations aux provisions pour risques sociaux	100 000 000	-	100 000 000	100%
Total dotations aux provisions pour risques et charges	747 187 842	299 028 674	448 159 168	150%
Engagements envers le personnel	1 813 216 952	1 082 080 618	731 136 334	68%
Total dotation aux provisions	2 560 404 794	1 381 109 292	1 179 295 502	85%

Note 27 : Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants s'analysent se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Autres produits opérationnels courants	394 361 930	193 887 818	200 474 112	103%
Autres charges opérationnelles courantes	(1 153 658 467)	(1 663 749 392)	(510 090 925)	-31%
Total Autres produits et charges opérationnels courants	(759 296 537)	(1 469 861 574)	710 565 037	-48%

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- Baisse des frais de transport (45 millions de FCFA), des provisions sur stocks (26 millions de FCFA), des provisions sur créances (54 millions de FCFA) et de diverses autres charges (269 millions de FCFA)
- Hausse due principalement à la perte de la créance sur le client WARID (-1 578 MFCFA) et (compensée par la reprise de provision) et baisse de diverses autres charges (+458 MFCFA)

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Autres produits opérationnels	1 208 814 413	74 026 819	1 134 787 594	1533%
Autres charges opérationnelles	212 282 210	(34 350 551)	246 632 761	-718%
Total Autres produits et charges opérationnels	1 421 096 623	39 676 268	1 381 420 355	3482 %

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- La hausse des produits opérationnels est due principalement aux cessions de l'immeuble SHAN au PAA (+994 Millions FCFA) et de divers matériels de transport (+133 Millions de FCFA)
- Les charges opérationnelles quant à elles correspondent principalement aux VNC de divers matériels roulants, des sorties des 8001 titres de la société liquidée STST.

Note 29 : Produits financiers et charges financières

Le résultat financier s'analyse au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	
			Valeur	%
Produits financiers	13 121 337 783	13 000 904 963	120 432 820	1%
Charges financières	(1 783 400 459)	(2 078 890 232)	(295 489 773)	-14%
Résultat financier	11 337 937 324	10 922 014 731	415 922 593	4%

Le résultat financier augmente de 4% et passe de 10 299 millions de F CFA en 2021 à 11 337 millions de F CFA en 2022.

Les principales variations résultent des comptes suivants :

- hausse des dividendes reçus des filiales (+536 Millions de FCFA) avec l'augmentation des dividendes de ATL (+585 Millions de FCFA), PACOCI (+166 Millions de FCFA) et de SCIEC (+85 Millions de FCFA) compensée par la baisse des dividendes de SOCOPAO (-254 Millions de FCFA), GRIMALDI (-41 Millions de FCFA) et de BTL BF (-3 Millions de FCFA) ;

- hausse des intérêts reçus sur escomptes (+51 Millions de FCFA) compensée par la baisse des intérêts bancaires reçus du fait de l'arrêt de l'endettement intra groupe (-482 Millions de FCFA)

- économie d'intérêts sur autres emprunts de +812 Millions de FCFA du fait de l'arrêt des avances en compte courant avec les entités du groupe ;

- hausse des intérêts sur découverts bancaires (-641 Millions de FCFA) liée à la mise en place d'un crédit spot en janvier 2022

- baisse des dotations effectuées sur les titres détenus de 77 millions de FCFA.

Note 30 : Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence

Il s'agit ici de la détermination du résultat généré par les entités mises en équivalence de AGL CI.

Pour ce faire, une nouvelle estimation de la valeur comptable des titres de participations sous influence notable desdites entités a été faite pour les porter à leur nouvelle valeur comptable.

Ce sont entre autres :

- AIC ;
- ATL ;
- PACOCI.

Cette nouvelle estimation a permis de déterminer un résultat provenant des entités mises en équivalence de 5 802 millions de F CFA en 2022 contre 5 668 millions de F CFA en 2021, soit une hausse de 134 millions de F CFA (2%).

Note 31 : Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'établit au 31 décembre 2022 à 1 720 millions de F CFA contre 97 millions de F CFA en 2021. L'impôt 2022 est détaillé dans le tableau ci-après :

- **Analyse de la charge d'impôt**

	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	1 861 896 250	2 484 662 250
Variation nette des impôts différés	-2 657 916 000	-2 387 375 573
Autres impôts	2 516 300 638	0
TOTAL	1 720 280 888	97 286 677

- **Rationalisation de la charge d'impôt**

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	17 315 512 616	20 181 190 767
Charge d'impôt	1 720 280 888	97 286 677
Résultat avant impôt	19 035 793 504	20 278 477 445
Taux d'impôt théorique	25%	25%
PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT	4 758 948 376	5 069 619 361

Note 32 : Gestion des risques

Les principaux risques concernant AGL COTE D'IVOIRE sont les suivants :

- **Risque sur les actions cotées**

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire n'est pas exposé à la variation des cours de Bourse du fait de son Portefeuille de titres de participation.

- **Risque de liquidité**

Au 31 décembre 2022, AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire présente un endettement financier net de 4 157 millions de francs CFA (6 026 millions de francs CFA au 31 décembre 2021) comme détaillé dans le tableau ci- dessous.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2021	dont courant	dont non courant
Autres emprunts et dettes assimilées (1) (2)	13 038	12 660	378	16 419	16 096	323
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	13 038	12 660	378	16 419	16 096	323
Trésorerie et équivalents de trésorerie (3)	-8 881	-8 881	0	-10 393	-10 393	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	4 157	3 778	378	6 026	5 703	323

(1) Le montant en non-courant correspond à la part à plus d'un an des dépôts et cautionnements versés

(2) Le montant en courant correspond principalement aux concours bancaires

(3) Trésorerie et équivalents de trésorerie - voir note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire dispose par ailleurs d'un compte courant avec le groupe Bolloré qui pourrait, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité.

- **Risque de taux**

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, AGL COTE D'IVOIRE fait apparaître un endettement net à taux fixe de 4 157 millions de francs CFA, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré Africa Logistics.

- **Risque de crédit**

AGL COTE D'IVOIRE évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, AGL COTE D'IVOIRE prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

• **Risque de devise**

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition de AGL COTE D'IVOIRE au risque de change.

Note 33 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Cautions garanties obtenues	20 480 444 973	20 442 880 609

Les cautions obtenues au titre de l'exercice 2022 d'un montant total de 20 480 Millions de F CFA sont composées essentiellement des :

- Cautions Crédit d'enlèvement douane : 17 000 millions de F CFA ;
- Cautions pour occupation de terrain Port Autonome d'Abidjan : 1 393 millions de F CFA ;
- Cautions diverses : 1 364 millions de F CFA dont 1 004 millions de F CFA de lettre de garanties IATA et 200 millions de F CFA de caution agrément café/cacao ;
- Cautions Douane : 120 millions de F CFA ;
- Cautions Crédit TVA : 291 millions de F CFA ;
- Cautions pour occupation de terrain PSP : 297 millions de F CFA
- Cautions GSA : 9 millions de F CFA ;
- Cautions AERIA : 4 millions de F CFA
- Cautions entrepôt fictif : 2 millions de F CFA.

Note 34 : Evénements postérieurs à la clôture

A la suite de la cession des activités logistiques africaines du Groupe Bolloré au Groupe MSC, Bolloré Africa Logistics a procédé au dévoilement de la nouvelle marque AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL), le jeudi 30 mars 2023.

Ainsi, au terme de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 20 avril 2023 à Abidjan, BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE change de dénomination et devient désormais AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE (AGL COTE D'IVOIRE).



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble OLLO
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone : 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A. (AGL CI S.A.)

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 7 pages hors annexes



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble OLLO
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone : 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.

Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 10 887 060 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers annuels IFRS de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers annuels IFRS

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes aux états financiers IFRS.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la



fin de cet exercice conformément aux normes IFRS telles qu'éditées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Traitement comptable des instruments financiers

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas appliqué les normes IFRS 9 et 7 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ainsi que les informations à donner en annexes. En l'absence de cette application, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte classification et évaluation des instruments financiers.

2. Informations données en annexes aux états financiers IFRS

Contrairement aux dispositions des normes IFRS, les notes annexes présentent les anomalies suivantes :

- La preuve d'impôt requise par la norme IAS 12 n'a pas été présentée dans les notes annexes relatives à la charge d'impôt sur le résultat (Note 31) ;
- La ventilation des droits d'usage des actifs par nature d'immobilisation, leur variation sur l'exercice, les loyers variables ainsi que les charges de loyers des contrats exemptés ne sont pas présentés dans les notes annexes (Note 3) comme requis par la norme IFRS 16 ;
- La note relative au chiffre d'affaires (Note 21) ne présente pas de manière détaillée la nature des services rendus, les modalités de reconnaissance du revenu par service rendu, leurs montants comme exigée par la norme IFRS 15.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Points clés de l'audit

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

• Comptabilisation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 86 997 millions FCFA et représente 82 % du total des produits des activités ordinaires de l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires provient d'activités diverses et variées : consignation, manutention, transit maritime, transport aérien/express, transport ferroviaire, agence de voyage, location immobilière et autres. Cette situation nécessite un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation.

En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- examiner le caractère approprié des incoterms retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires de chaque activité ;
- rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyser l'évolution du chiffre d'affaires par activité à partir de notre compréhension de chaque métier ;
- Vérifier des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période.

• Evaluation des débours

Au 31 décembre 2022, le compte débours présente un solde créditeur de 11 734 millions FCFA. Ce montant représente 8 % du total bilan inscrit dans les états financiers clos à cette date.

Les débours résultent de milliers de commandes clients en cours de traitement. Ils font l'objet d'une analyse mensuelle par les services financiers de la société. Cependant, au regard du risque d'erreur découlant du volume élevé de transactions à analyser et du fait de l'incidence de leur apurement sur le compte d'exploitation, le contrôle des débours requiert une attention particulière.



Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- Vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur l'enregistrement des débours ;
- Rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- Analyser les pièces justificatives des charges et produits d'exploitation résultant de l'apurement des débours ;
- Vérifier le correct traitement des soldes débours à forte antériorité.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux normes IFRS telles qu'éditées par l'International Accounting Standard Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion. Notre opinion sur les états financiers annuels IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.



Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les états
financiers annuels établis selon les normes IFRS
Exercice clos le 31 décembre 2022*

ECR International

Outre l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous signalons qu'à la date de ce rapport nous n'avons pas obtenu le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels IFRS de la société. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les états financiers IFRS des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers IFRS comme le prévoit la loi.

Abidjan, le 21 septembre 2023

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général


Georges Henri Aïé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes.



Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les états
financiers annuels établis selon les normes IFRS
Exercice clos le 31 décembre 2022*

ECR International

Annexe 2

Etats financiers annuels IFRS

clos le 31 décembre 2022

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 Au capital de 8 814 837 500 fcfa
 Siège social : km8, route d'Adzopé
 01 B.P. 3962 Abidjan 01
 RCCM : CI-ABJ-1965-B-4412

COMPARATIF D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2023

1- TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT

	30-sept-23	30-sept-22		
	(MFCFA)	(MFCFA)	En %	En valeur
Chiffre d'affaires net HT	27 095	26 393	3%	702
Résultat d'exploitation	1 062	- 583	282%	1 645
Résultat Financier	3 016	558	441%	2 458
Résultat des activités ordinaires	4 078	- 25	16 412%	4 103
Résultat HAO	10	- 202	105%	212
Résultat Courant avant impôts	4 088	- 227	1 901%	4 315

2- COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Au terme du 3ème trimestre 2023, FILTISAC enregistre un chiffre d'affaires de 27 095 millions FCFA, en croissance de 3%.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 062 millions FCFA, en forte croissance comparé à 2022, grâce au contrôle des charges d'exploitation et à la restauration des marges.

Le résultat financier s'élève à 3 016 millions FCFA contre 558 millions FCFA l'année dernière, en raison de la hausse des revenus financiers provenant des filiales.

Le résultat courant avant impôts s'améliore de 4 315 millions FCFA, et s'établit à 4 088 millions FCFA.

PERSPECTIVES

Pour le dernier trimestre 2023, malgré des incertitudes au département Jute liées à la production du cacao, réduite par la forte pluviométrie connue durant les six derniers mois, FILTISAC reste confiante dans sa capacité à traverser avec succès cette période de conjoncture défavorable, grâce à la qualité de ses produits, à la dynamique de son organisation et à la maîtrise de ses coûts.

COMMUNIQUE DE PRESSE - NOTATION FINANCIERE

GCR affirme la notation de long terme des obligations seniors émises par le FCTC ORABANK 7% 2021-2026 (tranche senior) à AAA_{(WU)(SF)}. La perspective est stable.

Action de notation

Dakar, le 03 novembre 2023 – GCR Ratings ("GCR") a affirmé la notation de long terme des obligations seniors émises par le FCTC ORABANK 7% 2021-2026 (tranche senior) à AAA_{(WU)(SF)} sur son échelle régionale de notation. La perspective est stable.

Emetteur	Type de notation	Echelle	Notation	Perspective
FCTC ORABANK 7% 2021-2026 (tranche senior)	Note d'émission de long terme	Régionale	AAA _{(WU)(SF)}	Stable

Résumé des principaux facteurs de notation

Approche méthodologique

- **GCR assigne uniquement une notation de long terme aux obligations seniors du FCTC ORABANK 7% 2021-2026**, puisque ces obligations portent une maturité initiale de 60 mois, i.e. de 5 ans.
- **Méthodologiquement, GCR ne note pas les parts résiduelles**, c'est-à-dire la tranche dite « equity ».
- **Par ailleurs, le FCTC n'émet aucune tranche subordonnée**, dite « mezzanine ».
- **En outre, GCR n'assigne aucune notation en devises internationales aux obligations seniors du FCTC**, puisque cette émission obligataire est exclusivement libellée en francs CFA.
- **De surcroît, GCR ne soumet ses notations à aucun plafond national**, mais uniquement au plafond régional, lequel se situe selon GCR à AAA_{(WU)(SF)} en devise régionale.
- **Enfin, cette notation continue de porter une perspective stable**. GCR estime en effet qu'à la date d'émission, la Perte Attendue attachée au portefeuille titrisé devrait demeurer proche de son niveau historique à moyen terme, i.e. à l'horizon de 3 ans.

Approche analytique : principaux facteurs de notation

- La **très forte granularité** du portefeuille titrisé et son **excellente résilience** aux tests de stress et de sur-stress...

- ... notamment en égard au **degré très robuste de rehaussement de crédit** par un surdimensionnement du portefeuille de 35% à la date d'émission et 42% à la date de revue, à quoi s'ajoute un portefeuille de réserve de 25%.
- La **qualité moyenne des actifs sous-jacents** à l'opération de titrisation est un facteur neutre
- La **prévisibilité des flux de trésorerie** extraits du portefeuille sous-jacent est un facteur neutre
- Le **caractère amortissable des obligations et du portefeuille de créances sous-jacent** anesthésie le risque de valeur résiduelle.
- **L'existence d'un fonds de réserve**, appelé à croître à mesure que les excédents de marges (« excess spreads » ou différentiels de taux entrants et sortants) s'accumulent au sein de la structure, est un facteur positif de notation.
- **La saine gestion opérationnelle** de la structure de titrisation et **la bonne qualité de la documentation juridique** sont des facteurs neutres de notation.
- **La qualité de crédit d'Orabank Togo (le Cédant)**, mesurée par une Estimation de Crédit, et sa probabilité de survie à 5 ans qui en dérive ne constituent pas une contrainte pour la notation.
- En revanche, **la concentration géographique du portefeuille** dans la seule économie du Togo constitue un facteur négatif de notation.
- Enfin, l'absence d'identification explicite et a priori d'une **entité alternative de recouvrement** (« back-up servicer ») est un facteur négatif de notation, compensé par le degré très élevé d'excédent de fonds propres économiques.

Perspective et déclencheurs d'un changement de notation

Une détérioration de la notation des obligations seniors émises par le FCTC ORABANK 7% 2021-2026 serait la conséquence : i) d'une crise économique, politique ou sanitaire soudaine et de grande ampleur au Togo, i.e. d'une détérioration manifeste du risque-pays togolais ; ii) d'une détérioration sévère, au-delà de nos tests de stress et de sur-stress, du portefeuille de créances sous-jacentes ; ou iii) de la matérialisation des risques opérationnels et/ou juridiques rendant le recouvrement des créances plus malaisé.

Au total, GCR estime que la probabilité d'occurrence des scénarios défavorables est équivalente à celle des scénarios favorables à moyen terme, justifiant notre perspective stable.

Enfin, la notation des obligations seniors du FCTC ORABANK 7% 2021-2026 ainsi que l'Estimation de Crédit relative à Orabank Togo (BBB_(WU)(CA)) continueront d'être soumises à une revue semestrielle par GCR.

Contacts analytiques

Analyste principal Dakar, SN	Landry Tiendrebeogo LandryT@GCRratings.com	Responsable de l'Analyse Crédit +221 33 824 60 14
Analyste support Dakar, SN	Edwige Touré EdwigeT@GCRratings.com	Analyste +221 33 824 60 14
Président du Comité Johannesbourg, AS	Yohan Assous Yohan@GCRratings.com	Responsable Titrisation (Groupe) +27 11 784 1771

Méthodologies et documents de référence

Critères relatifs au canevas de notation de GCR, janvier 2022
Critères de notation des transactions de titrisation par GCR, janvier 2022
Critères de notation des institutions financières par GCR, janvier 2022
Echelles de notation – Symboles – Définitions de GCR, mai 2023

Historique de la notation

FCTC ORABANK 7% 2021-2026 (tranche senior)

Type de notation	Revue	Echelle	Notation	Perspective	Date
Notation de long terme	Initiale	Régionale	AAA(WU)(SF)	Stable	Décembre 2021
	Dernière	Régionale	AAA(WU)(SF)	Stable	Juillet 2023

Glossaire

Créancier privilégié	Celui qui a le plus grand droit de recouvrement.
Qualité de crédit	Capacité d'un émetteur de dette à honorer ses engagements de paiement futurs, à la fois dans les délais et dans la forme.
Titrisation	Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en les transformant, par le passage à travers une société ad hoc, en titres financiers émis sur le marché des capitaux.
Risque	Possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un péril probable ou d'un aléa.

ELEMENTS SAILLANTS CONCERNANT LA NOTATION ASSIGNEE

GCR affirme que a.) aucune partie du processus de notation n'a été influencée par d'autres activités commerciales de l'agence de notation ; b.) les notations sont basées uniquement sur les mérites de l'entité, du titre ou de l'instrument financier noté ; et c.) ces notations sont une évaluation indépendante des risques et des mérites de l'entité, du titre ou de l'instrument financier noté.

Les notations ont été communiquées au Cédant. Les notations ci-dessus ont été sollicitées par, ou au nom de, l'entité notée, et par conséquent, GCR a été rémunéré pour la fourniture de ses services de notation.

Le Cédant et ses conseils ont participé au processus de notation via des correspondances écrites. En outre, la qualité des informations reçues a été jugée adéquate et a été vérifiée de manière indépendante dans la mesure du possible. Les informations reçues du Cédant et d'autres tiers fiables pour assigner la note comprennent :

- Les états financiers du Cédant pour la période allant de 2017 à 2022
- L'état détaillé du portefeuille de créances au 30 septembre 2023
- Les projections d'amortissement des titres et de recouvrement des créances jusqu'à la maturité des titres
- L'état de la trésorerie du FCTC au 30 septembre 2023
- La documentation juridique inhérente à l'opération de titrisation notée

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR GCR SONT L'EXPRESSION DES OPINIONS ACTUELLES DE L'AGENCE SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR CONCERNANT LES ENTITÉS, LEURS ENGAGEMENTS DE CRÉDIT OU LEURS TITRES DE CRÉANCE OU TITRES ANALOGUES, ÉGALEMENT LES DOCUMENTS, PRODUITS, SERVICES ET INFORMATIONS PUBLIÉS PAR GCR (COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS « PUBLICATIONS ») QUI PEUVENT CONTENIR DE TELLES OPINIONS. L'AGENCE DÉFINIT LE RISQUE DE CRÉDIT COMME LE RISQUE ENCOURU EN CAS DE NON-RESPECT ÉVENTUEL PAR UNE ENTITÉ DE SES ENGAGEMENTS FINANCIERS CONTRACTUELS À LEUR ÉCHÉANCE. IL CONVIENT DE CONSULTER LA PUBLICATION CONCERNANT LES ÉCHELLES DE NOTATION, LES SYMBOLES ET LES DÉFINITIONS DE GCR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES TYPES D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES CONTRACTUELLES PRISES EN COMPTE LORS DE L'ATTRIBUTION DES NOTATIONS DE CRÉDIT PAR GCR. LES NOTATIONS DE CRÉDIT NE PRENNENT EN CONSIDÉRATION AUCUN AUTRE RISQUE, Y COMPRIS, MAIS SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, LE RISQUE DE FRAUDE, LE RISQUE DE LIQUIDITÉ, LE RISQUE DE MARCHÉ OU LE RISQUE DE VOLATILITÉ DES PRIX. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, LES NOTATIONS HORS-CRÉDIT (« ÉVALUATIONS ») ET LES OPINIONS FIGURANT DANS LES PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DES CONSTATATIONS DE FAITS ACTUELS OU PASSÉS. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, LES ÉVALUATIONS, LES AUTRES OPINIONS ET LES PUBLICATIONS DE L'AGENCE NE SONT PAS ET NE CONTIENNENT PAS DE CONSEILS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT OU DE FINANCE, ELLES NE COMPORTENT PAS ET NE CONSTITUENT PAS DES RECOMMANDATIONS D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION DE TITRES PARTICULIERS. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE CONTIENNENT PAS D'OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE D'UN INVESTISSEMENT POUR UN INVESTISSEUR PARTICULIER. GCR ÉMET SES NOTATIONS DE CRÉDIT, SES ÉVALUATIONS AINSI QUE SES AUTRES OPINIONS ET PUBLIE SES OUVRAGES EN ESPÉRANT ET EN CONSIDÉRANT QUE CHAQUE INVESTISSEUR PROCÉDERA, AVEC LE SOIN REQUIS, À SES PROPRES ANALYSE ET ÉVALUATION DE CHAQUE TITRE DONT IL ENVISAGE L'ACHAT, LA DÉTENTION OU LA VENTE.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS INDIVIDUELS ET L'UTILISATION PAR CEUX-CI DES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR LORS D'UNE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT SERAIT IMPRUDENTE ET INAPPROPRIÉE. EN CAS DE DOUTE, IL CONVIENT DE CONTACTER VOTRE CONSEILLER FINANCIER OU UN AUTRE PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT PROTÉGÉES PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, PAR LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ET AUCUNE DESDITES INFORMATIONS NE PEUT ÊTRE COPIÉE OU REPRODUITE AUTREMENT, RECONDITIONNÉE, ENSUITE TRANSMISE, TRANSFÉRÉE, DIFFUSÉE, REDISTRIBUÉE OU REVENDUE, OU CONSERVÉE POUR UNE UTILISATION ULTÉRIEURE À DE TELLES FINS, EN TOUT OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, OU PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT, PAR QUI QUE CE SOIT, SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE GCR.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE UTILISÉES PAR QUI QUE CE SOIT COMME RÉFÉRENCE, CE TERME-LÀ ÉTANT DÉFINI À DES FINS RÉGLEMENTAIRES, ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES DE FAÇON QUI POURRAIT LEUR CONFÉRER LE STATUT DE RÉFÉRENCE.

Toutes les données contenues dans le présent document sont obtenues par GCR à partir de sources d'information considérées par l'agence comme précises et fiables. Cependant, compte tenu d'éventuelles erreurs humaines ou mécaniques ainsi que d'autres aléas, toute information contenue dans le présent document est fournie « EN L'ÉTAT » et sans aucune garantie de quelque type que ce soit. L'agence adopte toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du niveau de qualité suffisant des informations qu'elle utilise pour assigner une notation de crédit et du fait que de telles données soient obtenues à partir de sources que GCR considère comme fiables, notamment, le cas échéant, de sources indépendantes. Cependant, GCR n'est pas un cabinet d'audit et ne peut dans tous les cas procéder à une vérification ou à une validation indépendante des données reçues au cours du processus de notation ou lors de la préparation de ses publications.

Dans les limites autorisées par la loi, GCR, ses sociétés liées et les administrateurs, les dirigeants, les employés, les agents, les représentants, les concédants et les fournisseurs de l'agence ou de ses sociétés liées déclinent toute responsabilité envers toute personne physique ou morale à l'égard de tout préjudice ou dommage indirect, spécial, consécutif ou accessoire de quelque nature que ce soit, résultant de ou lié aux informations contenues dans le présent document ou découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser de telles informations, même si GCR ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs est informé à l'avance de l'éventualité de tels préjudices ou dommages, y compris, mais sans que cela soit limitatif, à l'égard : (a) de tout manque à gagner actuel ou futur ou (b) de tout préjudice ou dommage survenant lorsque l'instrument financier concerné ne fait pas l'objet d'une notation de crédit particulière attribuée par GCR.

Dans les limites autorisées par la loi, GCR, ses sociétés liées et les administrateurs, les dirigeants, les employés, les agents, les représentants, les concédants et les fournisseurs de l'agence ou de ses sociétés liées déclinent toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou dommage subi par toute personne physique ou morale, y compris, mais sans que cela soit limitatif, résultant de tout manque de précaution (cependant, sont exclues la fraude, la faute intentionnelle ou la responsabilité de tout autre type qui, afin de lever toute ambiguïté, ne peut être exclue en vertu de la loi) de la part de, ou dû à tout imprévu sous ou hors de contrôle, de GCR ou de l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs, découlant de ou lié aux informations contenues dans le présent document ou résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser de telles informations.

AUCUNE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, À L'OPPORTUNITÉ, À L'EXHAUSTIVITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADÉQUATION À TOUT OBJECTIF PARTICULIER DE TOUTE NOTATION, ÉVALUATION, AUTRE OPINION OU INFORMATION N'EST DONNÉE OU FORMULÉE PAR GCR SOUS QUELQUE FORME OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

GCR déclare par la présente que la plupart des émetteurs de titres de dette (y compris les obligations émises par les États ou par les entreprises, les débentures, les billets à ordre et les billets de trésorerie) notés par GCR ont, avant l'attribution de toute notation de crédit, accepté de rémunérer l'agence pour la fourniture desdites notations et pour les services rendus par GCR. En outre, l'agence assure le maintien de ses politiques et de ses procédures afin de garantir le caractère indépendant de ses notations de crédit et de ses processus de notation.

Communiqué de presse - Notation financière

GCR affirme la notation de long terme des obligations seniors émises par le FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 (tranche senior) à AAA_{(WU)(SF)}. La perspective est stable.

Action de notation

Dakar, le 03 novembre 2023 – GCR Ratings ("GCR") a affirmé à nouveau la notation de long terme des obligations seniors émises par le FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 (tranche senior) à AAA_{(WU)(SF)} sur l'échelle régionale de GCR. La perspective est stable.

Emetteur	Type de notation	Echelle	Notation	Perspective
FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 (tranche senior)	Note d'émission de long terme	Régionale	AAA _{(WU)(SF)}	Stable

Résumé des principaux facteurs de notation

Approche méthodologique

- **GCR assigne uniquement une notation de long terme aux obligations seniors du FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028**, puisque ces obligations portent une maturité initiale de 84 mois, i.e. de 7 ans, à la date d'émission.
- **Méthodologiquement, GCR ne note pas les parts résiduelles**, c'est-à-dire la tranche dite «equity».
- **Par ailleurs, le FCTC n'émet aucune tranche subordonnée**, dite « mezzanine ».
- **En outre, GCR n'assigne aucune notation en devises internationales aux obligations seniors du FCTC**, puisque cette émission obligataire est exclusivement libellée en francs CFA.
- **De surcroît, GCR ne soumet ses notations à aucun plafond national**, mais uniquement au plafond régional, lequel se situe selon GCR à AAA_{(WU)(SF)} en devise régionale.
- **Enfin, cette notation continue de porter une perspective stable**. GCR estime en effet qu'à la date de revue, la perte attendue attachée au portefeuille ne devrait pas aller au-delà du quantum suggéré par nos modèles de stress sur le portefeuille, lesquels sont très conservateurs.

Approche analytique : principaux facteurs de notation

- La **diversification** du portefeuille titrisé sur un nombre satisfaisant de contreparties est un facteur *neutre* de notation, tandis que du point de vue géographique, les bénéfices de diversification sont *positifs* mais du point de vue sectoriel, ces bénéfices de diversification sont *nuls*

- Le **degré adéquat de rehaussement** de crédit par un surdimensionnement initial du portefeuille de 53% par rapport à la valeur nominale des obligations à la date d'émission est aussi un facteur *positif* de notation
- Les **taux d'impayés élevés sur certains actifs** mis en location constituent un facteur *négalif* de notation, transcrit dans nos hypothèses de stress et de sur-stress
- L'existence d'un **fonds de réserve** et d'une **ligne de liquidité** est un facteur *positif* de notation
- L'existence d'**hypothèques** couvrant a priori le principal et les intérêts de l'émission obligataire (facteur qualitatif) et l'inclusion de **créances additionnelles** (facteur quantitatif) sont des facteurs *positifs* de notation
- La **saine gestion opérationnelle** de la structure de titrisation et la **bonne qualité de la documentation juridique** sont des facteurs neutres de notation.

Perspectives et déclencheurs d'un changement de notation

Une détérioration à court terme de la notation des obligations seniors émises par le FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 serait la conséquence : i) d'une crise économique, politique ou sanitaire soudaine et de grande ampleur dans l'un ou l'autre des pays à l'origine des créances titrisées ; ii) d'une détérioration sévère, au-delà de nos tests de stress et de sur-stress, du portefeuille de loyers sous-jacents; ou iii) de la matérialisation des risques opérationnels et/ou juridiques rendant le recouvrement des créances plus malaisé ou les délais de remboursement des créances plus longs.

Au total, GCR estime que la probabilité d'occurrence des scénarios défavorables est équivalente à celle des scénarios favorables à court terme, justifiant notre perspective stable.

Enfin, la notation des obligations seniors du FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 sera soumise à une revue semestrielle par GCR.

Contacts

Analyste principal
Dakar, SN

Landry Tiendrebeogo
LandryT@GCRratings.com

Responsable de l'Analyse Crédit
+221 33 824 60 14

Analyste support
Dakar, SN

Edwige Toure
EdwigeT@GCRratings.com

Analyste
+221 33 824 60 14

Président du Comité
Johannesburg, AS

Yohan Assous
Yohan@GCRratings.com

Responsable Titrisation Groupe
+27 11 784 1771

Méthodologies et documents de référence

Critères relatifs au canevas de notation de GCR, mai 2022

Critères de notation des transactions de titrisation par GCR, janvier 2022

Echelles de notation – Symboles – Définitions de GCR, mai 2023

Historique de la notation

FCTC TEYLIOM IMMO 7% 2021-2028 (tranche senior)

Type de notation	Revue	Echelle	Notation	Perspective	Date
Notation de long terme	Initiale	Régionale	AAA _{(WU)(SF)}	Stable	Mai 2021
	Dernière	Régionale	AAA _{(WU)(SF)}	Stable	Juin 2023

Glossaire

Créancier privilégié	Celui qui a le plus grand droit de recouvrement.
Qualité de crédit	Capacité d'un émetteur de dette à honorer ses engagements de paiement futurs, à la fois dans les délais et dans la forme.
Titrisation	Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en les transformant, par le passage à travers une société ad hoc, en titres financiers émis sur le marché des capitaux.
Risque	Possibilité de survenue d'un événement indésirable, la probabilité d'occurrence d'un péril probable ou d'un aléa.

ELEMENTS SAILLANTS CONCERNANT LA NOTATION ASSIGNEE

GCR affirme que a.) aucune partie du processus de notation n'a été influencée par d'autres activités commerciales de l'agence de notation ; b.) les notations sont basées uniquement sur les mérites de l'entité, du titre ou de l'instrument financier noté ; et c.) ces notations sont une évaluation indépendante des risques et des mérites de l'entité, du titre ou de l'instrument financier noté.

Les notations ont été communiquées au cédant. Les notations ci-dessus ont été sollicitées par, ou au nom de, l'entité notée, et par conséquent, GCR a été rémunéré pour la fourniture de ses services de notation.

Le cédant et ses conseils ont participé au processus de notation via des correspondances écrites. En outre, la qualité des informations reçues a été jugée adéquate et a été vérifiée de manière indépendante dans la mesure du possible. Les informations reçues du cédant et d'autres tiers fiables pour assigner la note comprennent :

- Les états financiers du cédant pour la période allant de 2019 à 2022
- L'état détaillé du portefeuille de créances au 30 septembre 2023
- Les projections d'amortissement des titres et de recouvrement des créances jusqu'à la maturité des titres
- L'état de la trésorerie du FCTC au 30 septembre 2023
- La documentation juridique inhérente à l'opération de titrisation notée

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR GCR SONT L'EXPRESSION DES OPINIONS ACTUELLES DE L'AGENCE SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR CONCERNANT LES ENTITÉS, LEURS ENGAGEMENTS DE CRÉDIT OU LEURS TITRES DE CRÉANCE OU TITRES ANALOGUES, ÉGALEMENT LES DOCUMENTS, PRODUITS, SERVICES ET INFORMATIONS PUBLIÉS PAR GCR (COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS « PUBLICATIONS ») QUI PEUVENT CONTENIR DE TELLES OPINIONS. L'AGENCE DÉFINIT LE RISQUE DE CRÉDIT COMME LE RISQUE ENCOURU EN CAS DE NON-RESPECT ÉVENTUEL PAR UNE ENTITÉ DE SES ENGAGEMENTS FINANCIERS CONTRACTUELS À LEUR ÉCHÉANCE. IL CONVIENT DE CONSULTER LA PUBLICATION CONCERNANT LES ÉCHELLES DE NOTATION, LES SYMBOLES ET LES DÉFINITIONS DE GCR POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES TYPES D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES CONTRACTUELLES PRISES EN COMPTE LORS DE L'ATTRIBUTION DES NOTATIONS DE CRÉDIT PAR GCR. LES NOTATIONS DE CRÉDIT NE PRENNENT EN CONSIDÉRATION AUCUN AUTRE RISQUE, Y COMPRIS, MAIS SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, LE RISQUE DE FRAUDE, LE RISQUE DE LIQUIDITÉ, LE RISQUE DE MARCHÉ OU LE RISQUE DE VOLATILITÉ DES PRIX. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, LES NOTATIONS HORS-CRÉDIT (« ÉVALUATIONS ») ET LES OPINIONS FIGURANT DANS LES PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DES CONSTATATIONS DE FAITS ACTUELS OU PASSÉS. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, LES ÉVALUATIONS, LES AUTRES OPINIONS ET LES PUBLICATIONS DE L'AGENCE NE SONT PAS ET NE CONTIENNENT PAS DE CONSEILS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT OU DE FINANCE, ELLES NE COMPORTENT PAS ET NE CONSTITUENT PAS DES RECOMMANDATIONS D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION DE TITRES PARTICULIERS. LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE CONTIENNENT PAS D'OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE D'UN INVESTISSEMENT POUR UN INVESTISSEUR PARTICULIER. GCR ÉMET SES NOTATIONS DE CRÉDIT, SES ÉVALUATIONS AINSI QUE SES AUTRES OPINIONS ET PUBLIE SES OUVRAGES EN ESPÉRANT ET EN CONSIDÉRANT QUE CHAQUE INVESTISSEUR PROCÉDERA, AVEC LE SOIN REQUIS, À SES PROPRES ANALYSE ET ÉVALUATION DE CHAQUE TITRE DONT IL ENVISAGE L'ACHAT, LA DÉTENTION OU LA VENTE.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS INDIVIDUELS ET L'UTILISATION PAR CEUX-CI DES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR LORS D'UNE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT SERAIT IMPRUDENTE ET INAPPROPRIÉE. EN CAS DE DOUTE, IL CONVIENT DE CONTACTER VOTRE CONSEILLER FINANCIER OU UN AUTRE PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT PROTÉGÉES PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS QUE CELA SOIT LIMITATIF, PAR LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ET AUCUNE DESDITES INFORMATIONS NE PEUT ÊTRE COPIÉE OU REPRODUITE AUTREMENT, RECONDITIONNÉE, ENSUITE TRANSMISE, TRANSFÉRÉE, DIFFUSÉE, REDISTRIBUÉE OU REVENDUE, OU CONSERVÉE POUR UNE UTILISATION ULTÉRIEURE À DE TELLES FINS, EN TOUT OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, OU PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT, PAR QUI QUE CE SOIT, SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE GCR.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT, ÉVALUATIONS, AUTRES OPINIONS ET PUBLICATIONS DE GCR NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE UTILISÉES PAR QUI QUE CE SOIT COMME RÉFÉRENCE, CE TERME-LÀ ÉTANT DÉFINI À DES FINS RÉGLEMENTAIRES, ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES DE FAÇON QUI POURRAIT LEUR CONFÉRER LE STATUT DE RÉFÉRENCE.

Toutes les données contenues dans le présent document sont obtenues par GCR à partir de sources d'information considérées par l'agence comme précises et fiables. Cependant, compte tenu d'éventuelles erreurs humaines ou mécaniques ainsi que d'autres aléas, toute information contenue dans le présent document est fournie « EN L'ÉTAT » et sans aucune garantie de quelque type que ce soit. L'agence adopte toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du niveau de qualité suffisant des informations qu'elle utilise pour assigner une notation de crédit et du fait que de telles données soient obtenues à partir de sources que GCR considère comme fiables, notamment, le cas échéant, de sources indépendantes. Cependant, GCR n'est pas un cabinet d'audit et ne peut dans tous les cas procéder à une vérification ou à une validation indépendante des données reçues au cours du processus de notation ou lors de la préparation de ses publications.

Dans les limites autorisées par la loi, GCR, ses sociétés liées et les administrateurs, les dirigeants, les employés, les agents, les représentants, les concédants et les fournisseurs de l'agence ou de ses sociétés liées déclinent toute responsabilité envers toute personne physique ou morale à l'égard de tout préjudice ou dommage indirect, spécial, consécutif ou accessoire de quelque nature que ce soit, résultant de ou lié aux informations contenues dans le présent document ou découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser de telles informations, même si GCR ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs est informé à l'avance de l'éventualité de tels préjudices ou dommages, y compris, mais sans que cela soit limitatif, à l'égard : (a) de tout manque à gagner actuel ou futur ou (b) de tout préjudice ou dommage survenant lorsque l'instrument financier concerné ne fait pas l'objet d'une notation de crédit particulière attribuée par GCR.

Dans les limites autorisées par la loi, GCR, ses sociétés liées et les administrateurs, les dirigeants, les employés, les agents, les représentants, les concédants et les fournisseurs de l'agence ou de ses sociétés liées déclinent toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou dommage subi par toute personne physique ou morale, y compris, mais sans que cela soit limitatif, résultant de tout manque de précaution (cependant, sont exclues la fraude, la faute intentionnelle ou la responsabilité de tout autre type qui, afin de lever toute ambiguïté, ne peut être exclue en vertu de la loi) de la part de, ou dû à tout imprévu sous ou hors de contrôle, de GCR ou de l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs, découlant de ou lié aux informations contenues dans le présent document ou résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser de telles informations.

AUCUNE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE, À L'OPPORTUNITÉ, À L'EXHAUSTIVITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADÉQUATION À TOUT OBJECTIF PARTICULIER DE TOUTE NOTATION, ÉVALUATION, AUTRE OPINION OU INFORMATION N'EST DONNÉE OU FORMULÉE PAR GCR SOUS QUELQUE FORME OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

GCR déclare par la présente que la plupart des émetteurs de titres de dette (y compris les obligations émises par les États ou par les entreprises, les débentures, les billets à ordre et les billets de trésorerie) notés par GCR ont, avant l'attribution de toute notation de crédit, accepté de rémunérer l'agence pour la fourniture desdites notations et pour les services rendus par GCR. En outre, l'agence assure le maintien de ses politiques et de ses procédures afin de garantir le caractère indépendant de ses notations de crédit et de ses processus de notation.

30 octobre 2023

CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

ANNEE : 2023

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-dividende	Date de paiement du dividende
				T-2	T
BOA COTE D'IVOIRE	540	053-2023 BRVMDG	11/04/2023	26/04/2023	28/04/2023
BOA BURKINA FASO	577	054-2023 BRVMDG	11/04/2023	03/05/2023	05/05/2023
SONATEL SENEGAL	1 500	059-2023 BRVMDG	19/04/2023	15/05/2023	17/05/2023
BOA NIGER	613,80	055-2023 BRVMDG	11/04/2023	23/05/2023	25/05/2023
BOA BENIN	627	064-2023 BRVMDG	20/04/2023	23/05/2023	25/05/2023
ECOBANK CI	549	081-2023 BRVMDG	12/05/2023	25/05/2023	30/05/2023
SOCIETE GENERALE CI	1 112,43	077-2023 BRVMDG	05/05/2023	26/05/2023	31/05/2023
BOA SENEGAL	187,5	056-2023 BRVMDG	11/04/2023	30/05/2023	01/06/2023
Ecobank Transnational Incorporated TG	0,6048	092-2023 BRVMDG	24/05/2023	06/06/2023	08/06/2023
ORANGE COTE D'IVOIRE	752,76	101-2023 BRVMDG	31/05/2023	13/06/2023	15/06/2023
ONATEL BF	287,8799	110-2023 BRVMDG	12/06/2023	22/06/2023	26/06/2023
CORIS BANK INTERNATIONAL BF	525	107-2023 BRVMDG	12/06/2023	04/07/2023	06/07/2023
NSIA BANQUE CI	363,6	123-2023 BRVMDG	22/06/2023	05/07/2023	07/07/2023
TOTAL SENEGAL	241,01	122-2023 BRVMDG	21/06/2023	11/07/2023	13/07/2023
SOGB CI	558	132-2023 BRVMDG	03/07/2023	13/07/2023	17/07/2023
PALM CI	1213,632	124-2023 BRVMDG	22/06/2023	17/07/2023	19/07/2023
BERNABE CI	150	139-2023 BRVMDG	10/07/2023	20/07/2023	24/07/2023
SITAB CI	551	145-2023 BRVMDG	13/07/2023	25/07/2023	27/07/2023
CIE CI	157,5	136-2023 BRVMDG	06/07/2023	27/07/2023	31/07/2023
BICI CI	401,40	146-2023 BRVMDG	14/07/2023	27/07/2023	31/07/2023
SICABLE CI	69	152-2023 BRVMDG	19/07/2023	31/07/2023	02/08/2023
NESTLE CI	728,1	148-2023 BRVMDG	17/07/2023	03/08/2023	08/08/2023
SIB CI	495	153-2023 BRVMDG	20/07/2023	09/08/2023	11/08/2023
SERVAIR ABIDJAN CI	92	149-2023 BRVMDG	17/07/2023	29/08/2023	31/08/2023
SMB CI	720	154-2023 BRVMDG	20/07/2023	29/08/2023	31/08/2023
TRACTAFRIC MOTORS CI	224,1	177-2023 BRVMDG	23/08/2023	11/09/2023	13/09/2023

30 octobre 2023

CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

ANNEE : 2023

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-dividende	Date de paiement du dividende
				T-2	T
CFAO MOTORS CI	27,45	176-2023 BRVMDG	23/08/2023	13/09/2023	15/09/2023
SODE CI	450	174-2023 BRVMDG	21/08/2023	13/09/2023	15/09/2023
NEI-CEDA CI	35,25	181-2023 BRVMDG	28/08/2023	20/09/2023	22/09/2023
TOTAL CI	175,5258	188-2023 BRVMDG	05/09/2023	19/09/2023	21/09/2023
SAPH CI	294,30	193-2023 BRVMDG	12/09/2023	26/09/2023	29/09/2023
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (ex BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI)	92	228-2023 BRVMDG	30/10/2023	16/11/2023	20/11/2023

BULLETIN OFFICIEL

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

lundi 6 novembre 2023



Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Origine	Valeur Liquidative						Variation		
					Précédente		Actuelle		Origine			Précédente	
					Valeur	Date	Valeur	Date	Date	%	%		
QUOTIDIENNES													
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM CAPITAL SUR	M	5 000	8 236,28	24/10/2023	ND	ND	10/10/2012	-	-	-	
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	8 314,27	24/10/2023	ND	ND	19/11/2012	-	-	-	
		FCP AAM OBLIGATIS	OATC	5 000	8 886,42	24/10/2023	ND	ND	12/09/2012	-	-	-	
		FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	5 937,33	24/10/2023	ND	ND	16/01/2017	-	-	-	
AFRICAM SA	SBIF	FCP CONFORT PLUS	D	5 000	9 758,73	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	-	
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	7 357,96	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	-	
		FCP VALORIS	A	5 000	9 000,43	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	-	
AFRICAINA DE GESTION D'ACTIFS	SGI AGI	FCP CAPITAL PLUS	D	1 000	1 290,85	02/11/2023	1 298,30	03/11/2023	11/03/2019	29,83%	0,58%	-	
		FCP CONFORT PLUS	OMLT	1 000	1 298,70	02/11/2023	1 310,04	03/11/2023	11/03/19	31,00%	0,873%	-	
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	5 115,87	12/10/2023	ND	ND	30/05/2015	-	-	-	
		FCP ATLANTIQUE LIQUIDITE	OCT	5 000	6 096,64	12/10/2023	ND	ND	12/07/2019	-	-	-	
		FCP ATLANTIQUE ACTIONS	A	5 000	7 981,97	12/10/2023	ND	ND	25/10/2019	-	-	-	
		FCP ATLANTIQUE SERENITE	OMLT	5 000	6 330,15	12/10/2023	ND	ND	12/07/2019	-	-	-	
		FCP ATLANTIQUE HORIZON	D	5 000	7 582,33	12/10/2023	ND	ND	25/10/2019	-	-	-	
		FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	6 703,05	12/10/2023	ND	ND	30/05/2015	-	-	-	
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	ND	06/06/2014	-	-	
		OBLIG SECURITE	OMLT	10 000	9 930,44	18/08/2023	ND	ND	ND	-	-	-	
		FCP DYNAMIC SAVINGS	A	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	ND	-	-	-	
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Emergence	D	5 000	7 388,73	02/11/2023	ND	ND	Fev. 2010	-	-	-	
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	FCP "BRM DYNAMIQUE"	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-	-	
		FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-	-	
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP ACTIONS PHARMACIE	D	1 000	1 017,26	02/11/2023	ND	ND	25/07/14	-	-	-	
		FCP AL BARAKA	A	1 000	1 005,13	02/11/2023	ND	ND	01/03/17	-	-	-	
		FCP AL BARAKA 2	D	1 000	1 162,40	02/11/2023	ND	ND	25/01/18	-	-	-	
		FCP ASSUR SENEGAL	D	1000000	1 213 554,61	02/11/2023	ND	ND	06/07/14	-	-	-	
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1 000	1 544,16	02/11/2023	ND	ND	29/03/13	-	-	-	
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	A	1 000	1 313,90	02/11/2023	ND	ND	29/03/13	-	-	-	
		FCP POSTEFINANCES HORIZON	D	1 000	1 889,71	02/11/2023	ND	ND	27/06/09	-	-	-	
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	OMLT	1 000	1 573,35	02/11/2023	ND	ND	29/03/13	-	-	-	
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	OMLT	10000	12 135,02	02/11/2023	ND	ND	01/10/17	-	-	-	
		FCP BNDE VALEURS	A	1 000	1 153,29	02/11/2023	ND	ND	02/09/16	-	-	-	
		CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	6 806,36	25/10/2023	ND	ND	11/11/2014	-	-
FCP ASSURANCES	OCT			5 000	5 585,22	25/10/2023	ND	ND	22/11/2019	-	-	-	
FCP CORIS PERFORMANCE	D			5 000	7 226,58	25/10/2023	ND	ND	11/11/2014	-	-	-	
NSIA AM	UBA CI	NSIA FONDS DIVERSIFIE	D	5 000	5 715,00	02/11/2023	5 740,09	03/11/2023	03/12/2018	14,80%	0,44%	-	
		AUOREUR OPPORTUNITES	A	5 000	5 917,46	02/11/2023	5 957,17	03/11/2023	08/03/2019	19,14%	0,67%	-	
		AUOREUR SECURITE	OMLT	5 000	5 590,36	02/11/2023	5 587,65	03/11/2023	03/09/2021	11,75%	-0,05%	-	
		NSIA ASSURANCES OPTIMUM	D	1 000 000	992 267,90	02/11/2023	996 893,85	03/11/2023	30/09/2021	-0,31%	0,47%	-	
OAM S.A	SGI TOGO	FCP-1 OPTI PLACEMENT	A	5 000	15 992,08	24/10/2023	ND	ND	01/02/2002	-	-	-	
		FCP-2 OPTI REVENU	OMLT	5 000	8 534,69	24/10/2023	ND	ND	01/02/2002	-	-	-	
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	19 284,55	24/10/2023	ND	ND	24/01/2003	-	-	-	
SOGESPAR	SOGEBOURSE	FCP SOGEAVENIR	D	500	1 699,00	10/10/2023	ND	ND	01/10/2002	-	-	-	
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	3 928,00	10/10/2023	ND	ND	23/12/2014	-	-	-	
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	3 973,00	10/10/2023	ND	ND	23/12/2014	-	-	-	
		FCP SOGELIQUID	M	10 000 000	10 565 546,00	10/10/2023	ND	ND	16/06/2020	-	-	-	
		FCP SOGEPRIVILEGE	D	4 888	4 046,00	10/10/2023	ND	ND	23/12/2014	-	-	-	
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	4 935,00	10/10/2023	ND	ND	23/12/2014	-	-	-	
		FCP SOGEVALOR	A	1 000	3 515,00	10/10/2023	ND	ND	04/06/2002	-	-	-	
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	10 806,96	02/11/2023	10 811,08	03/11/2023	28/10/2016	8,11%	0,04%	-	
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	14 622 610,11	02/11/2023	14 629 046,74	03/11/2023	01/12/2003	46,29%	0,04%	-	
		FCP BOAD CAPITAL RETRAITE	OMLT	10 000	12 602,94	02/11/2023	12 604,65	03/11/2023	08/07/2020	26,05%	0,01%	-	
		FCP SOAGA EPARGNE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	5 755,97	02/11/2023	5 756,58	03/11/2023	28/04/2021	15,13%	0,01%	-	
		FCP SOAGA EPARGNE ACTIONS	A	5 000	8 481,12	02/11/2023	8 511,84	03/11/2023	11/03/2020	70,24%	0,36%	-	
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	14 879,02	02/11/2023	14 880,70	03/11/2023	28/10/2016	48,81%	0,01%	-	
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP BRIDGE EQUILIBRE	D	25 000 000	30 680 967,19	30/10/2023	ND	ND	27/09/2017	-	-	-	
		FCP BRIDGE DIVERSIFIE CROISSANCE	D	5 000	5 995,21	30/10/2023	ND	ND	13/03/2018	-	-	-	
		FCP BRIDGE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 098,20	30/10/2023	ND	ND	01/10/2019	-	-	-	
ENKO CAPITAL WEST AFRICA	SOCIETE GENERALE COTE	FCP ENKO CAPITAL GARANTI	D	10 000	15 372,51	24/10/2023	ND	ND	21/09/2020	-	-	-	
		FCP PATRIMOINE	OMLT	10 000	11 823,55	24/10/2023	ND	ND	18/10/2020	-	-	-	
		FCP ENKO CAPITAL OBLIGATIONS	OMLT	10 000	11 085,24	24/10/2023	ND	ND	16/03/2021	-	-	-	
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	FCP SAPHIR DYNAMIQUE	D	5 000	5 933,69	02/11/2023	5 998,09	03/11/2023	28/08/2017	19,96%	1,09%	-	
		FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	6 387,35	02/11/2023	6 389,84	03/11/2023	28/08/2017	27,80%	0,04%	-	
WAFI CAPITAL S.A.	SGI AGI BENIN	SICAV WAFI CAPITAL	D	10 000	8 466,83	19/09/2022	ND	ND	05/06/2020	-	-	-	
		FCP NYESIGUI	D	10 000	12 325,01	19/10/2023	ND	ND	01/07/2018	-	-	-	
HEBDOMADAIRES													
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	5 000	5 062,52	30/06/2023	5 194,30	31/07/2023	22/05/2013	3,89%	2,60%	-	
		FCPE SODEFOR	D	2 500	7 065,16	30/06/2023	6 959,13	31/07/2023	18/12/2009	178,37%	-1,50%	-	
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	FCP PAM ACTIONS	A	10 000	12 227,57	13/04/2023	12 210,97	20/04/2023	13/12/2017	22,11%	-0,14%	-	
		FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	13 476,73	13/04/2023	13 453,92	20/04/2023	13/12/2017	34,54%	-0,17%	-	
		FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	12 741,04	13/04/2023	12 741,94	20/04/2023	13/12/2017	27,42%	0,01%	-	
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Global Investors	D	25 000	30 851,40	20/10/2023	30 863,46	27/10/2023	Dec. 2012	23,45%	0,04%	-	
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	12 454,18	20/10/2023	12 471,57	27/10/2023	Mars. 2017	24,72%	0,14%	-	
		FCP Boa Sécurité	OMLT	100 000	110 920,92	17/10/2023	110 994,34	24/10/2023	Mai. 2021	10,99%	0,07%	-	
		FCP Boa Actions	A	10 000	12 900,39	20/10/2023	12 895,11	27/10/2023	Juil. 2017	28,95%	-0,04%	-	
NSIA AM	UBA CI	EVOLUTIS	D	5 000	4 464,93	27/10/2023	4 356,07	03/11/2023	16/12/2019	-12,88%	-2,44%	-	
		FCP "SDE"	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-	-	
BRM ASSET MANAGEMENT	CGF BOURSE	FCPCR SONATEL	D	1 000	7 588,52	27/10/2023	7 617,82	03/11/2023	19/02/2004	661,78%	0,39%	-	
		FCPE FORCE PAD	D	1 000	1 875,59	26/10/2023	1 881,10	02/11/2023	16/02/2014	88,11%	0,29%	-	
		FCPE SINI GNESIGUI	D	1 000	1 566,86	25/10/2023	1 569,27	01/11/2023	25/02/2014	56,93%	0,15%	-	
		FCP EXPAT	OMLT	1 000	1 122,35	26/10/2023	1 121,70	02/11/2023	20/03/2019	12,17%	-0,06%	-	
		FCP CAPITAL RETRAITE	D	1 000	1 131,10	25/10/2023	1 131,76	01/11/2023	20/03/2019	13,18%	0,06%	-	
		FCP RENTE PERPETUELLE	D	1 000	1 099,66	25/10/2023	1 099,77	01/11/2023	20/03/2019	9,98%	0,01%	-	
		FCP WALO	A	1 000	1 087,42	22/03/2021	1 091,92	29/03/2021	26/03/2019	9,19%	0,41%	-	
		FCP DJOLOF	OMLT	1 000	1 190,51	24/10/2023	1 192,30	31/10/2023	26/03/2019	19,23%	0,15%	-	
		FCP DIASPORA	D	1 000	1 184,94	24/10/2023	1 184,84	31/10/2023	19/03/2019	18,48%	-0,01%	-	
		FCP IFC-BOAD	OMLT	100 000	129 935,54	23/10/2023	130 216,29	30/10/2023	01/01/2018	30,22%	0,22%	-	
EDC Asset Management	EDC Investment Corporation	FCPE DP WORLD DAKAR	D	1 000	1 230,57	24/10/2023	1 233,66	31/10/2023	04/10/2016	23,37%	0,25%	-	
		FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE	D	5 000	7 897,00	18/10/2023	7 909,00	25/10/2023	19/09/2007	58,18%	0,15%	-	
		FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE	OMLT	20 000	20 465,00	18/10/2023	20 510,00	25/10/2023	01/01/2018	2,55%	0,22%	-	
		FCP ECOBANK UEMOA RENDEMENT	OMLT	1 000 000	1 646 092,00	18/10/2023	1 654 903,00	25/10/2023	10/10/2007	65,49%	0,54%	-	
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	FCP ECOBANK ACTIONS UEMOA	A	5 000	3 984,00	18/10/2023	3 984,00	25/10/2023	20/04/2016	-20,32%	0,00%	-	
		FCPE ORANGE MALI	D	10 000	30 578,94	11/10/2023	30 602,80	18/10/2023	03/09/2012	206,03%	0,08%	-	
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	FCP TOUNKARANKE	OMLT	100 000	115 336,47	11/10/2023	115 395,0						